

LA PRÉVENTION DU CANCER :
Guide pratique de la campagne
pour des travailleurs et
des travailleuses



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

Avant-propos :

Le présent guide pratique a été rédigé avant tout pour les travailleurs et travailleuses. Toutefois, il ne porte pas exclusivement sur le milieu de travail. Le cancer atteignant des proportions épidémiques, il est probable que les travailleurs et travailleuses s'inquiètent autant des toxines présentes dans leur domicile et leur communauté que de celles qui polluent leurs milieux de travail. L'inaction n'est pas une option. Aujourd'hui, au Canada, l'humain a une chance sur trois de développer un cancer.

Comme les campagnes de prévention du cancer en milieu de travail n'abordent pas la question de la même manière que les campagnes communautaires, le présent guide traite chacune séparément. La première partie est consacrée aux campagnes de prévention du cancer en milieu de travail. La deuxième aborde les campagnes communautaires. La troisième partie couvre la participation aux coalitions communautaires tandis que la quatrième suggère comment traiter avec les médias. Une série de notes de référence fournit des détails additionnels sur divers sujets reliés aux campagnes de prévention.

Le présent guide contient, pour chaque étape d'une campagne de prévention du cancer, une sous-section informative intitulée *Aperçu* et une sous-section pratique intitulée *Comment...*

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction – Qu’est-ce que la prévention?	1
<u>Partie un</u>	
– Prévenir le cancer dans votre milieu de travail	4
Une campagne de prévention du cancer en milieu de travail comporte cinq étapes	6
Étape 1 :	
Établir une équipe d’enquête – Aperçu	6
Comment établir une équipe d’enquête	10
Étape 2 :	
Préciser ce à quoi vous êtes exposé – Aperçu	12
Comment déterminer avec quelles substances vous travaillez	15
! Situer les éventuels cancérogènes dans votre milieu de travail	
! Préciser quelles matières peuvent être dangereuses	
Étape 3 :	
Évaluer la toxicité – Aperçu	19
Comment évaluer la toxicité	23
! Commencer par le SIMDUT	
! Quand les données du SIMDUT sont inadéquates ou incomplètes	
! Quand les substances ne sont pas couvertes par le SIMDUT	
! Où obtenir de l’information sur les produits de consommation, les pesticides, les rayonnements, la poussière de bois, les déchets dangereux, etc.	
Étape 4 :	
Supprimer les cancérogènes du milieu de travail – Aperçu	28
Comment supprimer les cancérogènes du milieu de travail	30
! Élimination des substances ou processus dangereux	
! Substitution des substances dangereuses dans les procédés	
! Réduction de l’exposition des travailleurs et travailleuses aux cancérogènes	
Étape 5 :	
Comment planifier le changement	36
! Comment aborder le processus de substitution	
T Étape un – Déterminer de quelles substances vous voulez vous débarrasser	
T Étape deux – Chercher des substances de rechange	
T Étape trois – Explorer les conséquences de chaque possibilité	

T	Étape quatre – Comparer les solutions
T	Étape cinq – Décider
T	Étape six – Mettre en œuvre
T	Étape sept – Évaluer

Partie deux

– Prévenir le cancer dans votre communauté	41
Étape 1 :	
Faire équipe avec la communauté – Aperçu	41
Comment faire équipe avec la communauté	42
Étape 2 :	
Identifier les cancérogènes présents dans la communauté – Aperçu	44
Comment identifier les cancérogènes présents dans la communauté	46

Partie trois

– Travailler avec les coalitions communautaires	51
--	----

Partie quatre

– Tirer avantage des médias	57
------------------------------------	----

Notes de référence

Note de référence 1 :	
Décoder les fiches signalétiques	65
Note de référence 2 :	
Enquête sur les lieux de travail (« les détectives du cancer au travail ») ...	72
Note de référence 3 :	
Les rayonnements et le cancer	74
Note de référence 4 :	
Les pesticides, le cancer et le droit à l'information	76
Note de référence 5 :	
Les cancérogènes dans l'eau potable et les aliments	79
Note de référence 6 :	
La pollution cancérogène et les déchets dangereux	81
Ressources utiles	83

Introduction : Qu'est-ce que la prévention?

Le cancer prend des allures d'épidémie dans le monde industrialisé. L'incidence du cancer au Canada a augmenté de plus de 40 p. 100 au cours des 30 dernières années. Les cas se multiplient aussi de façon alarmante dans les pays du tiers-monde appliquant le modèle de développement économique occidental.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), seulement 20 p. 100 des cas de cancer sont d'origine génétique. Ainsi, 80 p. 100 sont dus à une exposition aux dangers de l'environnement, c'est-à-dire ce que nous respirons, ce que nous mangeons et ce avec quoi nous travaillons.

Les médias nous bombardent de conseils « experts » pour nous protéger du cancer. On nous incite à cesser de fumer, à manger moins gras, à avoir notre premier enfant avant d'atteindre la trentaine, à utiliser des écrans solaires, à faire plus d'exercice et à prendre les médicaments adéquats. Toutes ces instructions nous forcent à changer notre mode de vie et portent un message implicite : les victimes du cancer n'ont qu'elles-mêmes à blâmer. Cependant, les « experts » ont souvent tort. Par exemple, on a vanté pendant des décennies les mérites de l'hormonothérapie substitutive comme traitement préventif du cancer. On la relie maintenant à une *augmentation* des cas. De même, bien des écrans solaires dont l'indice de protection est supérieur à « 15 » contiennent des produits devenant cancérigènes lorsqu'ils sont exposés au soleil.

La tendance populaire de prévention par changement de comportement est contre productive. Pire encore, c'est une distraction délibérée. Elle détourne notre attention de la situation globale, c'est-à-dire que **l'individu n'a aucune emprise sur la plupart des cancérigènes de son environnement**. Les polluants industriels contaminent notre air et notre eau. Les pesticides se déposent sur nos fruits et légumes et s'infiltrent dans le gras des animaux que nous mangeons. Des produits de consommation contiennent des substances dangereuses sans être étiquetés à cet effet. Nos aliments sont irradiés sans que nous le sachions. Les produits chimiques appauvrissent la couche d'ozone qui protège la planète sans que nous puissions intervenir. Il est impossible de mener une campagne de prévention efficace en agissant isolément. **Pour prévenir le cancer, nous devons agir collectivement** – dans nos milieux de travail, nos syndicats, nos groupes environnementaux, des coalitions syndicales, environnementalistes et sociales ainsi que par l'entremise de notre système politique. Le **mode de vie** – qui consiste à éviter les cancérigènes, individuellement, **est** important; mais **c'est** le changement systématique qui produit le plus grand effet.

Le présent guide vous invite à lancer une campagne de prévention du cancer en agissant collectivement là où vous travaillez et vivez.

Quelle différence y a-t-il entre prévention et dépollution?

La dépollution est bien différente de la prévention. La dépollution *accepte* l'utilisation continue des cancérrogènes et tente de protéger les gens de leurs effets nocifs, par exemple avec un équipement de protection individuelle. Cette approche est nécessaire dans certaines situations, mais elle ne correspond pas à l'objectif d'une campagne de prévention du cancer. L'objectif d'une telle campagne est de **prévenir** la maladie, de rendre superflue toute mesure de dépollution.

La **prévention** suppose essentiellement **de supprimer l'exposition** à un cancérrogène par :

1. l'**élimination** « à la source » du cancérrogène présent dans l'environnement;
2. la **substitution du** cancérrogène par une substance ou un procédé non cancérrogène; ou par la
3. **réduction de l'utilisation** – de telle façon que l'exposition au cancérrogène se trouve amenuisée.

La prévention aborde simultanément trois grands axes :

- ! les travailleurs et travailleuses et leur environnement de travail;
- ! la communauté et la santé publique; et
- ! l'environnement et les écosystèmes.

Comme les cancérrogènes du milieu de travail polluent également la communauté et l'environnement, leur élimination du milieu de travail protège les trois environnements.

Rappelez-vous ce qui suit, que votre campagne de prévention vise votre milieu de travail ou la communauté :

- ! le cancer est une maladie qui peut prendre des décennies à se développer;
- ! pour la grande majorité des substances dangereuses, le lien de cause à effet entre une substance spécifique et le cancer n'a pas été scientifiquement prouvé;
- ! la nature de nos systèmes économiques et institutionnels a pour effet d'exercer très peu de pression pour établir de tels liens de cause à effet;
- ! les travailleurs et travailleuses n'ont pas à attendre une « *preuve scientifique* » avant de se protéger;

- ! les travailleurs et travailleuses ont le droit de refuser du travail dangereux;
- ! les travailleurs et travailleuses n'ont pas à se soumettre au point de vue d'un employeur, d'une province, du gouvernement fédéral ou des « experts » quant à ce qui est sécuritaire ou pas; et
- ! nous n'avons pas à établir la preuve de décès passés pour protéger les travailleurs et travailleuses dans l'avenir.

Souvenez-vous que les cancers les plus courants sont causés par plusieurs facteurs – divers éléments contribuent à la maladie. Les cancers dont les causes professionnelles sont bien établies sont rares : le mésothéliome, causé par l'exposition à l'amiante, ou l'angiosarcome du foie, causé par une exposition aux polychlorures de vinyle. La main-d'oeuvre du Canada entier est exposée à des centaines de substances soupçonnées d'être cancérogènes. Nous ne pouvons attendre la preuve scientifique que toutes ces substances causent effectivement le cancer. Nous devons agir maintenant. L'assainissement du milieu de travail est un premier pas important vers l'assainissement des communautés et de l'environnement.

Partie un : Prévenir le cancer dans votre milieu de travail

Les travailleurs et travailleuses peuvent savoir qu'ils manipulent des substances dangereuses sans nécessairement avoir conscience du degré de risque associé à cette exposition. Certains expriment franchement leur inquiétude, tandis que d'autres éprouvent une vague appréhension ou ont des soupçons. D'autres encore ont tellement de chats à fouetter que l'idée d'un danger d'exposition ne leur traverse même pas l'esprit. Ces gens estiment probablement, ou espèrent, qu'on a établi des mesures de sécurité suffisantes pour protéger leur santé. De leur côté, les employeurs ont probablement tendance à dédramatiser les dangers associés au travail.

Malheureusement, il faut parfois une crise pour dévoiler les soupçons au grand jour. Par exemple, quelqu'un remarquera une série de malaises inhabituels; on comptera de trop nombreux cas d'un cancer assez rare – ou trop de cas de cancer tout simplement. Les maux de tête chroniques, problèmes respiratoires ou éruptions dermiques persistantes peuvent se multiplier. Les problèmes de fertilité, fausses-couches et infirmités à la naissance seront plus nombreux.

Les travailleurs et travailleuses n'ont pas à attendre que la tragédie frappe. Nous pouvons leur donner un moyen de se protéger avec des stratégies de prévention du cancer dans leur milieu de travail. La protection dans le milieu de travail se répercutera à la maison et dans la communauté.

Quand les travailleurs et travailleuses souffrent, la communauté souffre. La plupart des toxines trouvées dans nos communautés proviennent du milieu de travail. Ces poisons se glissent dans l'air, dans la terre et dans le réseau d'aqueduc.

Une campagne de prévention du cancer peut cibler un ou plusieurs cancérrogènes. Elle peut également s'en prendre aux cancérrogènes provenant de diverses sources :

- ! le milieu de travail;
- ! les **produits** de consommation et cancérrogènes à la maison, puisqu'ils y sont aussi courants que dans les procédés du milieu de travail;
- ! les **polluants** environnementaux – c.-à-d. les cancérrogènes présents dans l'air et dans l'eau;
- ! les cancérrogènes contenus dans les **aliments** et l'**eau** potable; et
- ! les **pesticides** cancérrogènes.

Une campagne de prévention du cancer en milieu de travail comporte cinq étapes :

1. Établir une équipe d'enquête;
2. **Préciser** ce à quoi vous êtes exposé;
3. **Se renseigner** sur la toxicité;
4. **Supprimer les cancérogènes du milieu de travail** – par :
 - G l'**élimination du** danger;
 - G la **substitution** des substances dangereuses par des substances moins nuisibles; et
 - G la modification du procédé de travail pour **réduire l'utilisation**.
5. **Mettre en œuvre** votre stratégie et **évaluer** vos résultats.

Certaines de ces étapes sont plus faciles que d'autres!

UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION DU CANCER EN MILIEU DE TRAVAIL COMPORTE CINQ ÉTAPES

Étape 1 : Établir une équipe d'enquête – Aperçu

Dans les milieux de travail syndiqués, le point de départ d'une campagne de prévention de cancer consiste à soulever la question au sein de la section locale. Vous connaissez peut-être des gens qui songent à une telle campagne. Il est probable que votre milieu de travail compte des activistes en santé et sécurité ou en environnement. Il y a toutes les chances que bon nombre des autres travailleurs et travailleuses s'intéressent aussi à une campagne de prévention du cancer. Toutefois, il y aura aussi des gens indifférents. Certains vous accorderont peut-être une acception tacite tandis que d'autres exprimeront probablement leur antagonisme.

Donnez-vous pour objectif de faire adopter votre campagne de prévention du cancer par votre section locale : travaillez avec la section locale!

Évidemment, la plupart des sections locales sont actives en santé et sécurité et en environnement. Elles ont souvent des comités spécialisés dans ces domaines. Il est probable que votre convention collective contienne des clauses sur la santé et la sécurité au travail et la protection de l'environnement. Le syndicat est également représenté au comité syndical-patronal sur la santé et la sécurité, au sein d'un comité mixte sur l'environnement – ou au sein d'un comité qui traite à la fois des questions environnementales et de santé et sécurité au travail. Toute campagne de prévention du cancer devrait naître de ces activités syndicales. Bien souvent, la campagne devient nécessaire en raison des faibles gains réalisés avec les activités syndicales régulières.

Ralliez les appuis. Abordez autant de gens que vous le pouvez dans votre milieu de travail. Placez des affiches dans la salle à dîner. Utilisez les babillards. Distribuez des feuillets.

Ce n'est que lorsque vous aurez l'appui de la section locale qu'il sera temps d'**étendre la campagne** à d'autres milieux de travail et à la communauté. La meilleure façon de le faire est par le biais du conseil du travail de votre région. Votre section locale est probablement affiliée au conseil du travail et représentée aux réunions mensuelles de celui-ci. La personne qui la représente pourra informer le conseil du travail que votre section locale ou votre syndicat organise une campagne de prévention du cancer. Il est important que l'exécutif du conseil du travail sache ce qui se passe et comment vous vous proposez de collaborer.

Élargissez votre campagne pour englober d'autres syndicats et d'autres milieux de travail. Faites-le par le biais du conseil du travail de votre région. En menant une

campagne plus vaste, vous pourrez augmenter le nombre de cancérogènes ciblés – ainsi que la teneur et la portée de la campagne. Il sera alors facile d'établir un groupe de coordination au sein du conseil du travail. Si la campagne démarre de cette façon, vous pourrez demander au conseil du travail lui-même de parrainer la campagne de prévention du cancer à titre de démarche syndicale-communautaire.

Note : Habituellement, il vaut mieux éviter de demander au conseil du travail d'endosser la campagne dès le début. Obtenez des appuis avant de demander à votre conseil du travail d'accepter de promouvoir un projet ou une campagne supplémentaire.

Vous pouvez aussi étendre la portée de votre campagne en faisant appel à votre *syndicat national ou international*. Certains syndicats sont dotés d'une structure qui facilite les campagnes locales, p. ex. les Conseils environnementaux régionaux des TCA. D'autres peuvent fournir un service permettant de rallier d'autres sections locales du même syndicat et de *profiter des ressources* de l'organisation pour la recherche, la coordination, les communications et les conseils stratégiques.

Si votre milieu de travail comprend des travailleurs et travailleuses non syndiqués, essayez de les convaincre de participer. Ce sera probablement une tâche délicate, car ces personnes auront peut-être peur de s'exposer à un congédiement. Tentez de les aborder d'une façon créative. Déterminez comment elles peuvent vous aider en faisant un remue-méninges ensemble. Qui sait? Une campagne de prévention du cancer pourrait fournir une bonne occasion de syndiquer ces travailleurs et ces travailleuses!

N'oubliez pas votre communauté. Elle compte peut-être des activistes qui seraient heureux de participer à votre campagne ou de la jumeler à une campagne parallèle dans la communauté. Peut-être y a-t-il des groupes qui s'attaquent déjà à des questions connexes.

N'écartez pas la direction de l'entreprise qui vous emploie. Décidez du moment et de la façon dont vous l'informerez. Cela dépendra dans une certaine mesure de *la tradition de relations de travail*, c.-à-d. l'historique des négociations collectives, de l'application des normes et du fonctionnement des comités mixtes dans votre milieu de travail. Certains employeurs se montreront hostiles à une campagne de prévention du cancer, tandis que d'autres seront très favorables à la réduction des toxines dans le milieu de travail. Ce sera probablement moins une question de santé des travailleurs et travailleuses que de réglementation sur la gestion des déchets, de recherche de produits chimiques plus efficaces ou moins coûteux ou d'un désir d'améliorer les relations communautaires.

La taille de l'équipe d'enquête dépendra probablement de l'envergure du milieu de travail. Un petit milieu de travail ne pourra appuyer plus d'une ou deux personnes, tandis qu'un milieu de travail regroupant des centaines de personnes aura besoin d'une équipe plus importante.

La composition de l'équipe d'enquête dépend de la nature du milieu de travail. Les membres syndiqués du comité mixte de santé et sécurité peuvent se charger de déterminer quelles substances dangereuses sont présentes et d'évaluer leur toxicité. Il est aussi possible que les activistes syndicaux en environnement ou en santé et sécurité assument cette responsabilité. La section locale peut déléguer quelques tâches et demander des bénévoles pour d'autres. Chaque milieu de travail est unique. En définitive, la taille et la composition de l'équipe d'enquête dépend du nombre de travailleurs et de travailleuses aussi bien que de leur détermination à s'occuper eux-mêmes de leur santé.

Rappelez-vous que les employeurs ne sont pas les seuls qui risquent de se sentir menacés par une campagne de prévention du cancer. Les travailleurs et travailleuses des industries chimiques verront leur gagne-pain mis en péril, tout comme ceux du secteur des ressources, qui travaillent notamment dans les mines et les puits de pétrole. Toute campagne de prévention du cancer devrait adopter des principes de **transition** équitable.

PRINCIPES de TRANSITION ÉQUITABLE

- T Soutien du réemploi pour les travailleurs et travailleuses déplacés
- T Protection du revenu avec l'assurance-chômage, le Régime de pensions du Canada, la Régie des rentes du Québec et des suppléments de revenu de transition équitable
- T Soutien des collectivités pour stimuler l'emploi dans de nouvelles industries et augmenter la création d'emplois dans le secteur public et le secteur des services
- T Embauchage préférentiel des travailleurs et travailleuses déplacés
- T Perfectionnement et recyclage des travailleurs et travailleuses déplacés
- T Recherche et développement orientés vers la production durable
- T Investissement public visant une diversification économique orientée vers des industries et des services durables

Source : Énoncé de politique du CTC sur la transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses dans le cadre des changements environnementaux, avril 1999.

Étape 1 : Comment établir une équipe d'enquête

1. **L'impulsion initiale d'une campagne de prévention du cancer peut venir de plusieurs sources :**
 - ! des syndicalistes engagés en matière de santé et sécurité ou d'environnement dans le milieu de travail;
 - ! des soupçons exprimés dans l'usine quant à la sécurité des substances ou des procédés auxquels les travailleurs et travailleuses sont exposés;
 - ! la demande d'appui d'un groupe ou d'une coalition communautaire en faveur d'une campagne locale. La campagne peut porter sur la prévention du cancer, mais également sur l'environnement ou la santé publique; ou
 - ! la section locale elle-même.
2. **La première tâche du groupe initial est de déterminer le nombre d'appuis qu'il peut rallier** autour d'une campagne de prévention du cancer.

Les travailleurs et travailleuses souhaitant mener une campagne de prévention du cancer doivent en discuter avec leurs collègues de travail afin d'évaluer le soutien dont ils jouiront dans l'usine. Cela ne signifie pas pour autant que la majorité des travailleurs et travailleuses doit appuyer la campagne dès le début.

La prochaine étape consiste à s'adresser à la section locale ainsi qu'aux conseillers ou conseillères du syndicat national ou international pour obtenir leur appui.

Votre syndicat est votre meilleure garantie d'une campagne réussie.

C'est le moment de discuter de la portée de votre campagne de prévention du cancer :

- ! Vous concentrerez-vous sur une seule substance?
- ! Tenterez-vous d'éliminer tous les cancérogènes de votre milieu de travail?
- ! Voulez-vous faire participer d'autres syndicats de votre milieu de travail?
- ! Voulez-vous obtenir l'appui d'autres syndicats dans votre communauté?

La section locale doit être informée des progrès de la campagne, à chaque étape. C'est particulièrement important lorsque l'on envisage des stratégies peu orthodoxes ou inhabituelles.

3. Après avoir confirmé le soutien de votre section locale, il est temps d'aborder le **conseil du travail** de votre région. Celui-ci connaîtra les **autres syndicats de votre communauté** susceptibles de vouloir participer à votre campagne de prévention du cancer.

Quels autres syndicats risquent de s'intéresser à la campagne?

Avec qui devrait-on communiquer?

4. Songez à obtenir l'appui de votre communauté ou à établir des liens avec des groupes communautaires.

Voir : **Comment** faire équipe avec la communauté, page *******, partie deux

Étape 2 : Préciser ce à quoi vous êtes exposé – Aperçu

Déterminer avec quelles substances vous travaillez est l'étape la plus importante de toute campagne de prévention du cancer. Il est impossible d'améliorer une situation si vous ne connaissez pas le problème.

L'une des façons de procéder consiste à demander à votre employeur un exemplaire de son **répertoire** des substances dangereuses utilisées au travail. Dans certaines provinces et territoires, ces répertoires sont obligatoires et vous avez le droit de le consulter. Dans d'autres, il faudra peut-être utiliser les muscles syndicaux pour obtenir ce que vous voulez. Si ces tentatives échouent, vous pouvez essayer de répertorier vous-même les substances dangereuses. Les questionnaires et sondages sont d'autres excellentes techniques, bien que moins utiles aux fins de prévention. Ils conviennent mieux aux *enquêtes sur le milieu de travail* (ou *études sur les cas de cancer*) visant à déterminer l'incidence passée ou présente du cancer. La note de référence 2 passe en revue les techniques et pratiques d'enquête sur le milieu de travail.

La meilleure voie consiste à **situer les risques** dans le milieu de travail. La carte des risques trace un portrait du milieu de travail ou du procédé de production et montre exactement qui est exposé à quoi. La carte des risques peut porter sur toute une gamme de problèmes particuliers au milieu de travail. Le présent guide se limite à la prévention du cancer. La carte des risques d'une campagne de prévention du cancer illustrera donc les endroits où l'on utilise, entrepose ou élimine des substances toxiques. Ces substances comprennent les produits chimiques dangereux tout autant que les rayonnements, l'amiante, l'échappement des diesels, les fibres et la poussière.

Le but d'une carte de risques est de déterminer quels risques sont présents dans le milieu de travail, et qui y est éventuellement exposé. La carte des risques est importante parce qu'elle :

- ! fait participer l'ensemble des travailleurs et travailleuses au processus de prévention du cancer;
- ! retrace les cancérogènes auxquels les gens sont les plus exposés au travail;
- ! montre quels travailleurs et travailleuses sont exposés à des niveaux élevés de toxines; et
- ! dégage les possibilités d'élimination ou de substitution des cancérogènes ou de réduction de l'exposition.

La carte des risques peut prendre les formes suivantes :

- ! une vue à vol d'oiseau du milieu de travail;

- ! un schéma des opérations; ou
- ! parfois, il convient d'utiliser les deux formats.

Dans un grand milieu de travail, il faudra créer plusieurs cartes des risques. On peut les juxtaposer pour obtenir une représentation visuelle de l'ensemble du milieu de travail.

Après avoir tracé la carte de votre milieu de travail, ajoutez-y le nom de toutes les substances présentes et répertoriées dans le SIMDUT. Précisez non seulement le nom commercial des produits, mais également leur nom chimique et leur **numéro de registre CAS (Chemical Abstract Services)**, si vous l'avez.

L'étape suivante consiste à consulter les **fiches signalétiques SIMDUT (FS)**. Le Canada a adopté une bonne législation fédérale pour protéger les travailleurs et travailleuses. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) a été établi pour assurer que les travailleurs et travailleuses savent avec quelles substances ils travaillent, dans quelle mesure elles sont toxiques, les voies qu'elles empruntent pour pénétrer le corps et leur influence sur la biologie humaine. La plupart des substances dangereuses, mais pas toutes, sont couvertes par cette réglementation. Comme la législation est nationale, elle couvre les dix provinces et les trois territoires, quelle que soit la qualité de la législation provinciale.

Commencez par déterminer quelles substances dangereuses sont présentes dans votre milieu de travail à l'aide des fiches signalétiques **(FS) SIMDUT**. Souvent, il ne vous en faudra pas plus pour préciser quels cancérigènes sont présents dans votre milieu de travail.

La section 2 des FS SIMDUT donne le **nom chimique** et le **numéro de registre CAS** de la plupart des ingrédients chimiques contenus dans un produit ou une formule, c.-à-d. les produits chimiques utilisés dans votre milieu de travail. Vous en aurez besoin pour la suite.

À noter pour la présente section (étape 2) et la suivante (étape 3) : selon les substances à documenter, il pourrait être utile de combiner ces deux étapes en une seule opération. Les FS, par exemple, identifieront les substances dangereuses, fourniront leur nom et leur numéro de registre CAS, en plus de donner une indication de leur cancérigénicité.

Certaines substances ne sont pas couvertes par le SIMDUT. Dans ce cas, il faudra pousser assez loin les recherches visant à préciser le danger. L'évaluation de sa

toxicité (étape 3) sera alors distincte de l'étape deux – découvrir ce à quoi vous êtes exposé.

Par ailleurs, les données toxicologiques des FS sont souvent incomplètes. Il est aussi possible que les fabricants atténuent les risques que pose une substance. On encourage donc l'équipe d'enquête à dépasser les classifications des FS pour chercher de l'information additionnelle sur la cancérogénicité et les autres effets sur la santé. Par exemple, la FS pour l'ingrédient pesticide actif dans le Roundup de Monsanto ne donne aucune indication de son lien avec le cancer, ni avec le lymphome non hodgkinien.

Étape 2 : Comment déterminer avec quelles substances vous travaillez

L'objet de la présente section pratique est de **déterminer** à quelles substances dangereuses vous êtes exposé dans votre milieu de travail. Pour cette tâche, concentrez-vous sur les **noms** des produits chimiques ou autres risques. Vous évaluerez à l'étape 3 leur réel niveau de toxicité.

Un mot d'avertissement sur les noms chimiques : il est essentiel de connaître le nom scientifique des substances toxiques. Rappelez-vous que pour les produits chimiques, comme pour les adresses électroniques, **l'épellation correcte est absolument fondamentale**. L'altération d'une ou de deux lettres peut différencier un produit chimique inoffensif d'un poison mortel. Surveillez bien les traits d'union et les terminaisons de mots comme « ate », « ite » et « ide ». De nombreux produits chimiques ont plus d'un nom. Plusieurs noms sont semblables et ne se distinguent que par une lettre. Un grand nombre de produits chimiques sont plus longs que l'alphabet. Il vaut toujours mieux travailler avec le numéro de registre CAS quand c'est possible.

Tracez la carte des risques de votre milieu de travail

Souvenez-vous que les **produits chimiques** du milieu de travail ne sont pas les seuls coupables. Les travailleurs et travailleuses doivent inclure aux cartes des risques :

- T **les rayonnements**
- T **l'amiante**
- T **les poussières**
- T **les fibres**
- T **les vapeurs d'échappement des diesels**
- T **la fumée secondaire**
- T **les produits de nettoyage**
- T **tout élément éveillant des soupçons**

Les grands milieux de travail nécessiteront plusieurs cartes des risques.

Questions à poser en traçant la carte des risques.

- Travaillez-vous avec des produits chimiques dangereux? Dans ce cas, ces produits sont presque toujours accompagnés d'une fiche signalétique SIMDUT (FS). La section 1 de la FS vous fournira le nom du produit chimique et son numéro de registre CAS.
- Quels sont les noms des produits chimiques avec lesquels vous travaillez?

- Êtes-vous exposé à des isotopes radioactifs? _____
- Êtes-vous exposé aux vapeurs d'échappement des diesels? _____
- Êtes-vous exposé à la fumée secondaire? _____
- Êtes-vous exposé au rayonnement électromagnétique? _____
- Êtes-vous exposé à des poussières? _____
- Êtes-vous exposé à de la poussière de bois? _____
- Participez-vous à des procédés dangereux? _____
- Travaillez-vous avec des pesticides?
 Quel est leur nom commercial? p. ex. Roundup,
 Weed and Feed, etc.

- Travaillez-vous avec des produits nettoyants ou désinfectants? _____
 Quel est leur nom commercial? p. ex. Pine-Sol,
 M. Net, etc.

- Travaillez-vous avec des produits de « beauté »? _____
 Quel est leur nom commercial? ? p. ex. teintures
 à cheveux, polis à ongles, produits défrisants, etc.

- Travaillez-vous avec ou autour de quoi que ce soit
 qui éveille des soupçons? _____
 De quoi s'agit-il? _____

Notez le nom de toutes les substances avec lesquelles vous travaillez ou auxquelles vous êtes exposé.

Rappelez-vous : Cette étape de votre campagne est celle de la cueillette de renseignements. *Vous n'avez pas à avoir la certitude* qu'une substance est dangereuse pour l'intégrer à la liste. Notez-la si vous avez des soupçons, si elle vous inquiète ou si vous êtes tout simplement curieux.

Commencez une fiche d'information pour chacune des substances. Notez :

Nom chimique

Numéro de registre CAS

Étape 3 : Évaluer la toxicité – Aperçu

Après avoir tracé la carte des risques, fait des recherches sur Internet et utilisé d'autres techniques de recherche, vous avez dressé la liste de substances présentes dans votre milieu de travail ou votre communauté et menaçant votre santé.

La prochaine étape consiste à déterminer à quel point ces substances sont réellement dangereuses.

Commencez avec les FS dans la mesure du possible.

Commencez avec les fiches signalétiques du SIMDUT. La section 7 de la FS à neuf blocs et la section 11 de la FS à seize blocs renseignent sur les effets sur la santé. Examinez la cancérogénicité et les effets de l'exposition chronique. Attardez-vous aussi à la tératogénicité et à la mutagénicité. Les substances qui peuvent déformer le fœtus ou endommager l'ADN causent souvent aussi le cancer.

Pour un guide détaillé sur l'utilisation des FS du SIMDUT aux fins d'une campagne de prévention du cancer, consultez la note de référence 1 : décoder les fiches signalétiques.

Malheureusement, **les FS ne sont pas toujours aussi efficaces qu'elles le devraient**. Voici quelques points à surveiller :

- ! les fiches signalétiques sont parfois difficilement accessibles – malgré la loi;
- ! certaines sections des fiches signalétiques sont parfois vides ou mal remplies;
- ! les fabricants peuvent atténuer la toxicité des substances dangereuses; et
- ! le nom des ingrédients chimiques peut être retenu parce que le fabricant ou le fournisseur les considère comme un secret industriel. Au Canada, il est illégal d'écrire simplement « secret industriel » sur une FS. La déclaration de secret industriel doit être approuvée par le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD). Autrement, la fiche signalétique contrevient à la loi canadienne.

Comme les données des FS sur la cancérogénicité peuvent être inadéquates ou incomplètes, il est *fortement recommandé de consulter d'autres sources* pour évaluer la toxicité de toute substance que vous documentez.

Substances et matières non couvertes par la législation du SIMDUT

Certains produits sont partiellement ou entièrement exempts de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* parce qu'ils sont déjà couverts par d'autres lois. Ainsi, **aucune étiquette SIMDUT** ou **fiche signalétique** n'est requise pour ces produits.

Les produits exclus du SIMDUT comprennent :

- ! certains produits de consommation (couverts par le *Règlement sur les produits chimiques et les contenants destinés aux consommateurs cosmétiques (Loi sur les aliments et drogues)*)
- ! aliments (*Loi sur les aliments et drogues*)
- ! drogues et fournitures médicales (*Loi sur les aliments et drogues*)
- ! explosifs (*Loi sur les explosifs*)
- ! pesticides (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
- ! produits radioactifs (*Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*)
- ! bois et produits du bois
- ! tabac et produits du tabac
- ! marchandises manutentionnées ou transportées en vertu de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*
- ! déchets dangereux

Tout comme la *Loi sur les produits dangereux* et la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, le SIMDUT englobe les lois et règlements des provinces et territoires sur l'accès à l'information, la formation et l'étiquetage sur les lieux de travail.

Pour obtenir un exemplaire de la *Loi sur les produits dangereux* ou du *Règlement sur les produits contrôlés*, communiquez avec :

Les Éditions du gouvernement du Canada
Téléphone : (613) 957-4222 – Télécopieur : (613) 954-0811
Site Web : www.canada.justice.gc.ca/Loireg/index_fr.html

Où peut-on se renseigner sur les substances **NON** couvertes par le SIMDUT?

Supposons que vous travaillez dans une scierie ou que vous êtes membre d'une section locale d'ouvriers de ferme épandant des pesticides durant la saison des cultures. Ou disons que vous faites partie d'une équipe spécialisée en soins esthétiques travaillant avec des teintures à cheveux, des produits défrisants, des permanentes, des crèmes pour la peau et des lampes solaires. Ou encore que vous êtes camionneur pour une entreprise qui élimine des déchets dangereux ou que vous êtes simplement une consommatrice inquiète. Comment pouvez-vous établir ce à quoi vous êtes exposé?

- ! Commencez par chercher l'information sur le contenant du produit. Notez son nom commercial, le nom et l'adresse du fabricant ainsi que toute information fournie en matière de santé et de sécurité. Les étiquettes indiquent parfois les ingrédients chimiques d'un produit. Mais attention : en l'absence d'une législation, rien n'oblige les fabricants ou les fournisseurs à fournir la liste complète des produits chimiques contenus dans le produit.
- ! Demandez à voir le **répertoire** des substances dangereuses utilisées au travail. Certaines provinces et certains territoires exigent que les employeurs en conservent un. Quoi qu'il en soit, la plupart des employeurs ont adopté une forme ou une autre de contrôle d'inventaire et vous pouvez exercer des pressions pour accéder à ces répertoires.
- ! Lorsqu'il n'y a pas de répertoire, l'une des premières tâches – et des plus difficiles pour les travailleurs et travailleuses – consiste à forcer l'employeur à en établir un. Une fois le répertoire construit, les travailleurs et travailleuses peuvent noter les noms des substances avec lesquelles ils travaillent, ainsi que leur numéro de registre CAS.
- ! Demandez à votre employeur le nom des fournisseurs ou des fabricants. Communiquez avec eux et demandez la composition des produits chimiques ou des produits de consommation. Les sites Web de certains fabricants révèlent une bonne partie de cette information ou même la totalité.
- ! Naviguez sur le Web. La détermination du contenu d'un produit est un des éléments pour lesquels Internet est à la hauteur de ses promesses. La section pratique suivante : Étape 3 *Comment* mentionne plusieurs excellents sites.

Plusieurs organismes ont créé des listes de cancérogènes, mais elles ne concordent pas toujours entre elles. Une substance étiquetée comme « cancérogène humain reconnu » sur une liste peut être un « cancérogène probable » sur une autre.

Pour cette raison, et considérant que des milliers de nouveaux produits chimiques sont créés chaque année, il faut appliquer le **principe de précaution** au sujet des cancérogènes. S'il y a une indication quelconque de cancérogénicité chez l'humain ou l'animal, la substance doit être évitée, pour que la preuve scientifique soit établie ou non. C'est la seule façon de protéger la santé humaine.

Traitez toute substance comme cancérogène lorsqu'il y a une preuve ou une indication de cancérogénicité. La mutagénicité et la tératogénicité doivent également attirer votre attention. Toute substance classée comme cancérogène « probable » ou « possible », que ce soit pour l'humain ou l'animal, doit être considérée comme un danger pour la santé humaine. Abordez la question de cette façon : laisseriez-vous vos enfants jouer avec une arme à feu « peut-être » chargée? Y aurait-il un « niveau de risque acceptable » pour ce genre de folie?

Étape 3 : **Comment évaluer la toxicité**

1. Créez une fiche d'information pour chaque produit ou substance à documenter.
2. Notez le **nom de la substance** et son numéro de registre CAS s'il y a lieu.
3. Commencez par consulter les étiquettes et fiches signalétiques (FS) du **SIMDUT** si elles existent.

Sur les fiches signalétiques, cherchez le nom chimique et le numéro de registre CAS (Chemical Abstract Services). Ils se trouvent à la section 2 de la FS (dans les deux versions, à neuf et à seize blocs).

! Notez les deux, soit le nom chimique et le numéro de registre CAS. Vous en aurez besoin pour vérifier les renseignements liés à la santé et à la sécurité.

! Cherchez l'information sur la toxicité. Vous la trouverez à la section 7 de la version à neuf blocs et à la section 11 de la version à seize blocs.

! Copiez l'information portant sur la cancérogénicité, la mutagénicité, la tératogénicité, les effets de l'exposition chronique et les voies d'absorption.

! Rappelez-vous : Les FS ne renseignent pas que sur les produits chimiques. Les substances présentes dans les mines et les procédés miniers ont également des fiches signalétiques, tout comme les substances radioactives.

4. **Dressez la liste des cancérogènes**

Si vous n'avez pas la certitude qu'une substance est cancérogène, vous pouvez faire plusieurs vérifications rapides.

Les ouvrages et les sites Web suivants dressent la liste des substances cancérogènes reconnues ou soupçonnées, en trois ou quatre catégories, sans aller plus en détail. Ces sites sont utiles pour un coup d'oeil rapide sur la cancérogénicité d'une substance.

Chaque organisation utilise ses propres critères de classification. Il est donc utile de chercher la substance dans plusieurs listes :

- ! **CTC** – Le CTC a dressé une liste de cancérogènes longue de 24 pages à la fin de son livret « La campagne de prévention du cancer du CTC ». Cette liste a été compilée par les TCA.
- ! **État de la Californie** – Ce site a été créé dans le cadre de la Proposition 65, exigeant l'étiquetage des substances cancérogènes ou menaçant le système reproducteur. Le site qualifie quelque 500 substances reconnues par l'État (de la Californie) comme cancérogènes pour l'humain. Vous pouvez consulter cette liste à www.calprop65.com. Sur la page d'accueil, cliquez sur « Prop65 List of Chemicals ». Vous pouvez afficher la liste par ordre alphabétique, par numéro de registre CAS, par date d'inscription et par effets inquiétants.
- ! **CIRC** – Le Centre international de recherche sur le cancer fait partie de l'Organisation mondiale de la santé. Cet organisme a un site Web à l'adresse www.IARC.fr, où vous pouvez chercher de l'information sur des substances spécifiques.

La liste de cancérogènes du CIRC est beaucoup plus courte que celle de l'État de Californie.

5. Internet

Pour de l'information plus détaillée sur les substances dangereuses, utilisez **Internet**. Il existe d'excellents sites Web à ce sujet. Certains donnent l'information gratuitement, tandis que d'autres comportent des frais, parfois considérables.

- ! **CCHST** – Pour de l'information détaillée très vulgarisée (s'adressant à la population autre que les scientifiques) sur les substances dangereuses, consultez le site Cheminfo du **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail** (CCHST) à www.cchst.ca/products/databases/cheminfo.html.

Le CCHST tire son information de plusieurs bases de données, parmi lesquelles le registre RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical substances – tenu à jour par le National Institute for Occupational Safety and Health – NIOSH aux États-Unis) et la base de données HSDB (Hazardous Substances Data Base, aux États-Unis).

Consultez la page d'accueil du CCHST à : <http://www.cchst.ca> pour trouver des liens vers d'autres excellents sites.

- ! **NIOSH** – Pour un résumé d'information plus succinct (environ une page), consultez le site du National Institute for Occupational Health and Safety (NIOSH) des États-Unis. Allez à www.cdc.gov/niosh/ipcs/nicstart.html – entrez le nom chimique ou le numéro de registre CAS.

La page d'accueil du NIOSH à www.cdc.gov/niosh/ propose aussi des liens vers d'excellents autres sites.

- ! **NIH** – Le site de la bibliothèque de médecine du National Institute of Health des États-Unis, à www.nlm.nih.gov.

- ! **TOXNET** – Allez à www.toxnet.nlm.nih.gov, où vous trouverez notamment un lien à IRIS (Integrated Risk Management Systems). Vous pouvez y chercher de l'information sur les substances par nom chimique, autre nom, fragment de nom chimique ou numéro de registre CAS. Toxnet vous fournira des références d'articles publiés sur des études. Vous trouverez là plus d'information que la plupart des gens en veulent. Toutefois, c'est un bon endroit pour déterminer le contenu d'une substance obscure.

- ! **NTP** – Le Programme national américain de toxicologie (US National Toxicology Program – NTP) entretient une liste de cancérogènes. Vous pouvez accéder au dixième rapport sur les cancérogènes à : <http://ehp.niehs.nih.gov/roc/tenth/known.pdf>.

- ! **ACGIH** – L'American Conference of Government Industrial Hygienists (ACGIH) vend des livres et des CD-ROM pertinents. Vous les trouverez à www.acgih.org. Les livres commencent à 80 \$ (US); les CD coûtent le double ou le triple.

6. **Substances au travail qui ne sont pas couvertes par le SIMDUT**

Les suggestions présentées ici touchent les cancérogènes en milieu de travail qui ne sont pas couverts par le SIMDUT. Les cancérogènes plus répandus qui inquiètent la communauté en général, comme les produits de consommation, les pesticides, les polluants de l'air et de l'eau, etc. (qui ne sont pas non plus couverts par la législation du SIMDUT) sont abordés à la partie 2, étape 2 (page ***).

Un grand nombre de substances ou de matières présentes dans les milieux de travail ne sont pas couvertes par la législation du SIMDUT. Pour certaines, il est extrêmement difficile d'obtenir de l'information. Voici quelques suggestions pour débiter vos recherches.

! **Poussière de bois et menuiserie :**

La poussière de bois franc se trouve sur la liste du CIRC à titre de cancérigène de groupe 1 – c.-à-d. cancérigène reconnu.

La poussière de bois mou présente un moindre risque.

La poussière de bois est exclue de la législation actuelle du SIMDUT, mais sera incluse à sa phase 2.

Pour plus d'information, communiquez avec le Forest Industry Health Research Program, a /s Pulp & Paper Forum 800, One Bentall Centre, 505, rue Burrard, Vancouver, C.-B. – V7X 1M4 – téléphone : (604) 683-8571, télécopieur : (604) 683-4259.

! **Matières radioactives**

Il n'y a aucune limite d'exposition sécuritaire. Toute exposition, aussi petite soit-elle, est cancérigène. Pour plus d'information sur le rayonnement et le cancer, voir la note de référence 3.

! **Déchets dangereux**

Si vous transportez des déchets dangereux, tentez de déterminer d'où ils proviennent. Cherchez le nom de l'usine où ils sont produits. Consultez ensuite le site de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), aux adresses ci-dessous, pour déterminer ce qui est relâché dans l'air, l'eau et le sol.

La page d'accueil de l'INRP se trouve à :

http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_home_f.cfm

Le compte rendu annuel se trouve à :

http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/documents/Web_2002_NPRI

Pour consulter la base de données, allez à :

http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_dat_rep_f.cfm

Le site Web de l'organisation Pollution Watch contient le même type d'information. www.pollutionwatch.org/.

Il est possible de réduire substantiellement la quantité de déchets dangereux en modifiant les procédés au moyen de l'élimination, de la substitution ou de la réduction de l'utilisation des cancérigènes. Des milieux de travail sains profiteront à tous.

Étape 4 : Supprimer les cancérogènes du milieu de travail – Aperçu

Vous avez maintenant dressé la liste des substances cancérogènes et avez une bonne idée de la mesure dans laquelle elles sont dangereuses. Vous devez maintenant diffuser ces renseignements dans votre milieu de travail et votre communauté.

- Placez des affiches.
- Convoquez une réunion pour distribuer vos conclusions, en discuter et les évaluer.
- Assurez-vous de bien faire la promotion de cet événement. Votre main-d'œuvre a besoin d'être aussi bien informée que possible.

Vous devez vous attendre à ce que vos conclusions et leur importance ne fassent pas l'unanimité, malgré tous vos efforts. L'employeur, en particulier, risque de rejeter votre étude. C'est à ce moment qu'on vous défiera de *prouver* qu'une substance donnée cause le cancer.

Ne vous laissez pas entraîner dans un débat sur la « preuve scientifique ». On a pu *prouver* la nature cancérogène d'une petite poignée de produits chimiques. Chaque année, on en crée des *milliers*. La plupart n'ont pas été soigneusement testés ou l'ont été par des scientifiques à l'emploi des fabricants de ces produits chimiques. Cette protection n'est pas suffisante pour la santé des travailleurs et travailleuses.

Pour agir collectivement, vous devez décider :

- à quels dangers vous vous attaquerez; et
- quelles démarches vous entreprendrez.

Plusieurs approches sont possibles pour assainir un milieu de travail. En voici une liste, par ordre de préférence pour le maximum de protection tant des travailleurs et travailleuses que de l'environnement.

Approches d'élimination ou de réduction d'exposition dans le milieu de travail – par ordre de préférence :

- ! **Élimination** – Modifier le produit ou le procédé pour éliminer toutes les substances toxiques.
- ! **Substitution** – Il est possible de remplacer les matières dangereuses par des substances inoffensives ou moins dangereuses. Il faut avoir la certitude que la nouvelle substance est vraiment moins toxique que celle qui est éliminée.

- ! **Réduction de l'utilisation et changement de procédés** – Il s'agit de modifier les **pratiques** ou **procédés** du milieu de travail de façon à utiliser de plus petites quantités de substances toxiques et à empêcher l'exposition :
- utiliser simplement moins de substances toxiques;
 - maintenir l'équipement ou les procédés dangereux à l'extérieur des zones de travail;
 - modifier les procédés, par exemple pour adopter des systèmes en boucle fermée, dans lesquels les déchets sont réutilisés. Cela a notamment été fait pour le perchloréthylène utilisé dans le procédé de nettoyage à sec; et
 - reconcevoir le procédé pour réduire l'exposition.

Souvenez-vous que même si des mesures de dépollution sont nécessaires dans un procédé, l'objectif d'une campagne de prévention du cancer est la prévention.

Les termes utilisés pour qualifier la cancérogénicité, p. ex. « pour l'humain », « pour l'animal », « reconnue », « probable » et « possible » suggèrent que certains cancérogènes sont pires que d'autres. Du point de vue d'une campagne de prévention du cancer, ils sont tous aussi mauvais l'un que l'autre et doivent être éliminés. Il y a souvent une longue liste de substances « inclassables ». Cela signifie que leur cancérogénicité a soulevé quelques doutes ou arguments. Il vaut mieux éviter d'utiliser la liste de substances « inclassables » comme base de substitution, sauf dans de rares cas pour des mesures très temporaires.

Le même principe s'applique pour les cancérogènes « présumés » : du point de vue d'une campagne de prévention du cancer, nous traitons toutes ces substances comme des « cancérogènes reconnus pour les humains ». Nous le faisons en raison du principe de précaution qui dicte notamment de toujours préférer la précaution lorsque, par exemple, il y a un doute sur la cancérogénicité pour l'être humain.

Étape 4 : *Comment* supprimer les cancérogènes du milieu de travail

Élimination :

Il y a certains cancérogènes qu'il faut tout simplement éliminer. C'est ce qu'on a fait, par exemple, pour le plomb contenu dans l'essence. Un autre célèbre exemple d'élimination – bien qu'il ne s'agisse pas d'un cancérogène – remonte au début du XX^e siècle, lorsque le gouvernement américain a exigé de Coca-Cola qu'elle traite ses feuilles de coca importées de façon à retirer l'ingrédient actif (cocaïne) de la boisson gazeuse.

Bien des gens aux États-Unis aimeraient éliminer l'hormone de croissance bovine des troupeaux laitiers. Le Canada ne permet pas l'utilisation de cette hormone. L'un des motifs de cette interdiction est qu'on soupçonne un lien entre cette hormone et le cancer de l'estomac. Les représentants de Monsanto ont régulièrement exercé des pressions auprès du gouvernement canadien pour faire approuver cette substance. Certains représentants officiels du Canada ont laissé entendre que Monsanto avait offert des pots de vin substantiels. L'entreprise affirme qu'il s'agit d'un malentendu.

L'élimination n'est pas toujours possible, mais elle devrait toujours être considérée. La demande a de meilleures chances d'être acceptée aux stades de conception d'un procédé.

Quand vous examinez une substance dangereuse, quelle qu'elle soit, demandez-vous toujours : « À quelles fins utilise-t-on cette substance? En avons-nous réellement besoin? »

Substitution :

La substitution remplace un cancérogène par une substance non cancérogène qui – dans l'ensemble – est moins toxique. Par exemple, l'huile végétale peut remplacer les fluides pour le travail du métal. En plus d'être moins toxique, elle présente un meilleur pouvoir lubrifiant, un point d'éclair moins élevé et moins de volatilité. On peut remplacer les diesels par des essences biodiesels fabriquées à partir de fèves de soya ou d'huile de canola. L'utilisation de ces biodiesels pour faire fonctionner les moteurs industriels dans les mines peut entraîner une réduction d'émissions particulières pouvant atteindre 70 p. 100.

Voici quelques exemples de substitutions réussies :

- ! Un laboratoire danois rinçait ses articles de verrerie avec de l'acétone pour éliminer l'eau (parce que l'eau ne se mélange pas aux composés organiques). Plusieurs solutions de remplacement ont été envisagées : des serviettes, des séchoirs à cheveux, un four à séchage, l'achat d'articles supplémentaires pour que les étudiants n'aient pas à laver la verrerie aussi souvent. On a finalement opté pour sécher les articles de verrerie avec de l'air comprimé.

- ! Un fabricant qui utilisait le chlorure de méthylène et le méthylchloroforme comme solvant de dégraissage en phase vapeur l'a remplacé par un bassin d'immersion rempli de nettoyant aqueux. Les coûts d'exploitation totaux du procédé ont été réduits de 85 p. 100.

- ! La thiourée, classée comme cancérigène « possible », était utilisée pour nettoyer l'acier. La zone de travail était souvent couverte de poussière et jonchée de sacs vides ou partiellement utilisés de cette substance. On a décidé de remplacer la thiourée par un organosulfure nettoyant appelé « Pre-anneal rinse » (ou PRA-L). Le PRA-L n'est pas sans avoir d'effets sur la santé. C'est un irritant pour les yeux et la peau (tout comme la thiourée). On l'associe également à un risque légèrement plus élevé d'incendie. Mais il n'est pas cancérigène.

Remplacer un cancérigène par une substance moins dangereuse est l'une des meilleures façons d'éliminer l'exposition aux substances dangereuses. Quand on envisage un substitut, il est essentiel de tenir compte de **tous** les effets sur la santé et de **toutes** les propriétés physiques du produit de remplacement. Il est inutile de remplacer un cancérigène par une substance qui cause des problèmes respiratoires aigus ou dont le point d'éclair est extrêmement bas.

Supposons que vous avez identifié un produit chimique dangereux dans votre milieu de travail. Il est impossible de l'éliminer complètement et vous souhaitez trouver un bon substitut. Comment vous y prendrez-vous?

Il n'y a pas de recette magique pour trouver un substitut. Il faut du temps, de la recherche et de la créativité.

L'employeur ne sera pas indifférent au processus de substitution. Les travailleurs et travailleuses doivent donc décider tôt du moment et de la mesure de la participation de l'employeur au processus. Tout dépend de la nature du milieu de travail, de l'historique des relations de travail, du type de travail accompli, etc.

Les travailleurs et travailleuses abordent la substitution parce qu'ils se préoccupent de leur santé. La direction se concentrera probablement sur les éléments suivants :

- ! Efficacité – Le substitut répondra-t-il aux exigences techniques de la tâche, comme la solvabilité, le temps de séchage, etc.?
- ! Compatibilité – Le substitut interférera-t-il ou réagira-t-il avec le procédé, avec les autres matières ou avec l'équipement?
- ! Mesures de contrôle existantes – Les méthodes en place conviendront-elles au substitut? (P. ex., si le substitut s'évapore plus rapidement, il est possible que le système de ventilation existant n'en capture pas adéquatement les vapeurs.)
- ! Élimination des déchets – Le système d'élimination des déchets existant répondra-t-il aux exigences techniques et réglementaires lorsqu'il faudra éliminer les déchets créés avec le substitut?

La substitution n'entraîne pas automatiquement des coûts supplémentaires. Parfois, l'employeur peut réaliser des économies.

Dans les grands milieux de travail, le choix final du substitut risque de nécessiter la participation des services d'approvisionnement, d'expédition, d'entretien, de gestion des déchets, etc. en plus du comité mixte de santé et de sécurité.

Combien de temps faudra-t-il?

Il n'existe pas de solution magique. Il n'existe pas de ressource unique fournissant tous les noms des matières chimiques dangereuses et ceux des remplacements non dangereux acceptables. Trouver un substitut n'est pas comme chercher dans un dictionnaire ou un thésaurus, quand il suffit de cliquer sur un mot pour en trouver un autre. Il faut considérer non seulement le produit chimique utilisé, mais également le procédé dans lequel il s'insère et sa raison d'être. Trouver une bonne solution de rechange à une substance dangereuse nécessitera du temps et de l'ingéniosité. Internet est un outil précieux. De même, les organisations syndicales et environnementales peuvent fournir une aide considérable. Bien des gens seront heureux de vous aider, mais vous devez être prêt à faire le travail de base.

Lorsqu'il s'agit de substitution, le produit chimique ou la matière de remplacement doivent être choisis très soigneusement. **N'optez pas pour un**

échange de risques. Il est absolument nécessaire de déterminer le risque que posera le produit chimique de remplacement. S'il est trop grave, il faudra considérer une autre solution de rechange et en comprendre aussi les risques.

La substitution n'est pas toujours la solution. Il y a aussi eu des substitutions très douteuses :

- ! Le plomb tétraéthyle, un additif à l'essence, a été remplacé par le MMT, puis par le MTBE. Les trois sont des neurotoxines.
- ! Le tétrachlorure de carbone, un solvant industriel cancérigène, a été remplacé par le trichloroéthylène, un autre cancérigène qu'on a ensuite remplacé par les CFC, qui appauvrissent l'ozone.
- ! L'isocyanate TDI (toluène diisocyanate) a été remplacé par le MDI (diphénylméthane diisocyanate), qui est moins toxique mais plus volatil et se trouve donc absorbé en plus grande quantité.
- ! L'isolant en amiante a été remplacé par l'isolant en fibre de verre fine, moins cancérigène, mais quand même cancérigène.

Procédure de substitution

Nous avons décortiqué le processus de substitution en sept étapes. Il n'est pas nécessaire de les suivre rigoureusement, mais elles sont présentées comme modèle pour vos décisions relatives à la substitution. Les sept étapes sont :

1. **cerner** le problème;
2. élaborer une **liste de substances de remplacement**;
3. explorer les **conséquences du remplacement**;
4. **comparer** ces possibilités de remplacement – s'assurer que les produits de remplacement sont moins toxiques que la substance utilisée présentement;
5. **choisir** un substitut;
6. **appliquer la décision**; et
7. **évaluer** les résultats.

Avant d'entreprendre le processus de substitution, les travailleurs et travailleuses doivent avoir la certitude de participer pleinement à chacune des étapes du processus. Il ne convient pas de faire le travail difficile aux étapes 1 à 4 pour être écarté de la décision, de son application et de son évaluation aux étapes 5, 6 et 7.

! **Étape 1. Cerner le problème**

Cette procédure est la même que celle décrite aux étapes 2 et 3 du présent guide.

! **Étape 2. Précision des solutions de rechange**

Ici, il faut de la créativité. Il existe tout un univers de produits chimiques. Lequel conviendra à votre milieu de travail? Lequel pourrait éliminer ou réduire l'exposition des travailleurs et travailleuses aux substances toxiques mais quand même faire sa part dans l'ensemble du procédé?

Faites un remue-méninges sur les personnes à consulter pour des suggestions. Rappelez-vous, la substitution est un processus assez nouveau. La plupart des substitutions réussies n'ont pas fait l'objet de rapports.

! **Étape 3. Explorer les conséquences des remplacements**

Évaluez les substances de remplacement que vous avez dégagées. Faites une évaluation détaillée du risque que pose chaque substance de remplacement. Vous aurez besoin de vous renseigner non seulement sur les effets sur la santé, mais également sur les propriétés physiques.

! **Étape 4 : Comparer les solutions de remplacement**

Faites une comparaison des différentes substances envisagées comme substitut, tant au point de vue des avantages que des inconvénients.

Lorsque vous comparez les remplacements, il faut garder à l'esprit tous les points mentionnés ci-dessous (pour l'étape 3) : toxicologie, propriétés physiques, préoccupations de l'employeur et inquiétudes environnementales. Un substitut bénin au point de la santé humaine mais quadruplant les coûts de l'employeur aura peu de chances d'être choisi comme substitut. Non plus qu'un substitut risquant d'être hautement explosif dans les conditions de votre milieu de travail.

Vous aurez parfois l'impression que vous comparez des pommes avec des oranges. Ne précipitez pas cette étape. Vous ne pouvez vous permettre de faire des erreurs. Vous travaillerez avec le résultat de votre travail pendant des années.

! **Étape 5 – Choisir**

Choisissez la substance que vous utiliserez comme substitut. Dans la plupart des cas, les travailleurs et travailleuses ne seront que l'une des multiples parties à prendre cette décision. Vous devez toutefois vous assurer de faire partie du processus décisionnel.

! **Étape 6 – Appliquer la décision**

! **Stage 7 – Évaluer**

Du point de vue d'une campagne de prévention du cancer, l'objectif primaire de la substitution est d'éliminer l'exposition des travailleurs et travailleuses aux substances qui sont – ou qu'on soupçonne d'être – cancérogènes ou de la réduire de façon considérable. Les travailleurs et travailleuses évalueront principalement les effets sur la santé.

La direction aura ses propres critères.

<p>Pour des substitutions réussies, voir la Stratégie nationale de prévention de la pollution du CTC, que l'on peut obtenir auprès de health&safety@clc-ctc.ca.</p>

Étape 5 : *Comment* planifier le changement

Comment aborder le processus de substitution

Déterminez quels travailleurs et travailleuses feront enquête sur les substituts chimiques.

Le processus de sélection d'une substance de remplacement n'est pas simple. Il faut du temps, de l'ingéniosité et de la patience. Dans les grands milieux de travail, il est possible que les travailleurs et travailleuses soient appelés à créer une équipe spéciale ou un comité responsable des recherches. Dans les plus petites organisations, une seule personne pourra accepter de s'en charger.

Dans les milieux où les relations de travail ont toujours été saines, il sera peut-être possible de demander à l'employeur de faire une partie ou la plupart de la recherche préliminaire.

Étape un – Déterminer de quelles substances vous voulez vous débarrasser

Vous l'avez fait aux étapes 2 et 3 du présent guide.

Étape deux – Chercher des substances de remplacement

Les travailleurs et travailleuses devraient faire un remue-méninges à ce sujet. Ne vous limitez pas à chercher parmi les produits chimiques pour en remplacer un autre. Un changement de procédé peut parfois faire l'affaire. Il est toujours utile de se demander « Pourquoi utilise-t-on ce produit chimique? Que fait-il? »

Où commencer ses recherches de produits de remplacement :

- ! CCHST
- ! NIOSH
- ! OSHA
- ! EPA
- ! Centre canadien pour la prévention de la pollution

Ces organisations ne vous aideront peut-être pas directement, mais elles pourront souvent vous orienter dans une bonne direction.

Voici quelques excellents sites Internet :

- ! Le **CCHST** peut être très utile en matière de substitution. Rendez-vous à la page d'accueil du CCHST à : <http://www.cchst.ca>. Cliquez sur « Produits et substances chimiques », puis sur « Pourquoi est-ce que la substitution est importante ».
- ! **EPA** (Environmental Protection Agency) Enviro\$ence est un autre excellent site à : <http://es.epa.gov>. L'EPA **fournit de l'information détaillée sur la sélection de substituts de solvants** à : <http://es.epa.gov/issds>. Le sigle ISSDS signifie « Integrated Solvent Substitution Data System ». Cliquez sur « Guided Query ». On vous demandera de spécifier votre secteur d'activité, les propriétés physiques des matières avec lesquelles vous travaillez, leur volume, les éventuels revêtements, le niveau de propreté requis, si oui ou non vous utilisez l'eau du robinet déionisée, les effets possibles des ultrasons et de la pression atmosphérique, etc.

Étape trois – Explorer les conséquences de chaque substance de remplacement

- Créez un dossier pour chaque substance – celle dont vous voulez vous débarrasser et celle que vous envisagez pour la remplacer.
- Sur chaque feuille, notez le nom commercial, le nom chimique et le numéro de registre CAS.
- Pour chaque substance, notez ce qui suit :
 - ! **Effets sur la santé** ou information toxicologique :
 - référez-vous, lorsque possible, aux FS du SIMDUT. S'il n'en existe pas, référez-vous à l'étape 3 pour voir comment vous renseigner sur les substances qui ne sont pas couvertes par le SIMDUT;
 - passez en revue les critères suivants :
 - * comment la substance pénètre-t-elle le corps – inhalation, contact dermique, ingestion, etc.,
 - * effets d'une exposition aiguë et chronique,
 - * données sur la cancérogénicité,
 - * mutagénicité, tératogénicité.

! **Propriétés physiques :**

- examinez des éléments comme la tension de vapeur, le taux d'évaporation, le point d'ébullition, etc.;
- une substance de remplacement peut être intrinsèquement moins toxique, mais les caractéristiques du procédé, comme des températures élevées, pourraient exposer un plus grand nombre de personnes à de plus grandes quantités; et
- comparez les différents états du produit chimique (p. ex. une forme granuleuse créera-t-elle moins de poussière qu'une forme poudreuse?).

! **Préoccupations de l'employeur :**

- financières, réglementaires et techniques – ces éléments sont abordés plus haut, à la **page .*****

! **Inquiétudes environnementales :**

- qu'en est-il des polluants, des produits dérivés et des déchets des usines et sites industriels?

Certaines méthodes de lutte contre la pollution dans le milieu de travail protègent effectivement les travailleurs et travailleuses à l'intérieur des installations; mais elles détournent la pollution vers l'extérieur de l'usine. Par exemple, nous pouvons isoler entièrement un procédé de production des travailleurs et travailleuses, mais la pollution s'échappe dans l'atmosphère. La communauté est polluée, y compris les familles des travailleurs et travailleuses de l'usine. Ces derniers échappent à la pollution toxique au travail, mais sont empoisonnés par la même pollution chez eux. Une véritable politique de prévention protège les travailleurs et travailleuses, les communautés et l'environnement, tout à la fois.

Étape quatre – Comparer les remplacements

Cette étape fait appel à l'équilibre. Rappelez-vous les considérations explorées à l'étape 3 : toxicologie, propriétés physiques, préoccupations de l'employeur et inquiétudes environnementales. Gardez-les **toutes** à l'esprit au moment de prendre une décision.

Il faut considérer toutes les données de la fiche d'information sur le substitut envisagé. Le substitut doit être moins toxique *dans l'ensemble* que le cancérigène.

Étape cinq – Choisir la solution qui servira de substitut. Cette décision interpelle habituellement la direction ainsi que le syndicat.

Étape six – Appliquer la décision.

Étape sept – Évaluer – Assurez-vous de faire part de votre expérience à d'autres travailleurs et travailleuses.

Comme la substitution est une procédure relativement nouvelle, la plupart des travailleurs et travailleuses ne sont pas familiers avec les idées et les méthodes qu'elle suppose. Il n'y a pas de données substantielles sur les résultats de substitutions passées. La plupart passent inaperçues ou ne font pas l'objet de rapports, ce qui a pour effet que nous ignorons ce qui a fonctionné et ce qui a échoué.

Il est possible que d'autres travailleurs et travailleuses aient déjà trouvé un excellent substitut pour l'exact produit chimique que vous tentez de remplacer. Il serait utile à tous de se communiquer les expériences de substitution et l'évaluation des succès ou des échecs. Ce serait possible par le biais de :

- ! publications syndicales;
- ! un site Internet;
- ! des exposés lors de conférences; et
- ! les sièges sociaux de syndicats internationaux ou nationaux pourraient créer des dossiers sur les efforts de substitution et leurs résultats.

POURQUOI LA DÉPOLLUTION DEMEURE IMPORTANTE

Dans certains milieux de travail syndiqués par les TCA, le syndicat a demandé, puis trouvé, un substitut non cancérigène pour le solvant utilisé en atelier de peinture automobile, le dichlorométhane. Ainsi, les travailleurs et travailleuses se sont débarrassés d'un dangereux cancérigène dans leur milieu de travail. Ils ont toutefois dû instaurer des mesures de dépollution efficaces, car le substitut était toxique. Ces mesures incluaient :

- un contrôle strict de l'inventaire acheminé aux ateliers de peinture;
- des mesures de réduction de l'utilisation, éliminant les utilisations excessives ou superflues;
- un système de ventilation et de l'équipement de protection personnelle; et
- le confinement et l'élimination adéquate des solvants utilisés et déchets contaminés.

Partie deux – Prévenir le cancer dans votre communauté

Étape 1 : Faire équipe avec la communauté – Aperçu

Une personne travaillant 40 heures par semaine passe un peu plus du cinquième de son temps au travail. Le reste de sa journée ne se déroule pas dans un environnement libre de matières toxiques, car nos communautés et nos domiciles sont remplis de substances dangereuses. La plupart du temps, nous n'en avons pas conscience. Cela s'explique par le fait que les fabricants et les fournisseurs n'ont pas l'obligation d'étiqueter les produits de consommation.

Le plus choquant de la situation, c'est que les travailleurs et travailleuses ont plus de protection dans leur milieu de travail que dans leur maison, leur cour arrière, leur piscine, le parc, les jardins, les centres commerciaux et les boutiques qu'ils fréquentent. La plupart des gens n'ont même pas conscience de leur ignorance. Ils sont surpris d'apprendre que les substances dangereuses obligatoirement étiquetées de façon claire dans le milieu de travail peuvent être contenues dans les produits de consommation sans aucun avertissement. Si nous envisageons sérieusement de prévenir le cancer, nous devons aborder la question des substances dangereuses dans nos communautés.

Si nous lançons une campagne de prévention du cancer dans le milieu de travail, il est logique de diffuser le même message dans nos communautés. L'une des meilleures façons de le faire est d'établir des liens avec des groupes communautaires :

- ! le mouvement syndical se joindra aux coalitions ou aux groupes existants d'action communautaire; ou
- ! le mouvement syndical devra établir sa propre coalition en ralliant les appuis en faveur d'un enjeu qui inquiète la communauté.

Les groupes d'action communautaire sont très différents des syndicats.

Les groupes d'action communautaire se forment autour d'enjeux spécifiques. Ils naissent d'une réaction directe à un problème local – habituellement, une question de santé publique ou d'environnement. Les gens s'investissent parce qu'ils sont motivés d'un point de vue émotif. Parfois, ils se sentent interpellés parce qu'un membre de la famille est atteint d'un cancer ou ont un enfant souffrant d'asthme, de problèmes de développement ou de polysensibilité chimique. Il peut aussi s'agir du chien de la famille mort juste au moment où le voisin a traité sa pelouse.

Bien que l'action vise une question spécifique, il n'est pas inhabituel qu'un large éventail de groupes, d'organisations et d'institutions s'engagent. Par exemple, la campagne visant à bannir l'utilisation cosmétique des pesticides dans la région d'Ottawa a rallié des groupes religieux, des environmentalistes, des syndicats, des gens affectés de polysensibilité chimique, des victimes du cancer et les grands-mères en colère – pour n'en nommer que quelques-uns. Des coalitions unissant les syndicalistes, environmentalistes et spécialistes de santé publique ont été formées dans de nombreuses municipalités pour mener des campagnes semblables dans d'autres villes canadiennes comme Montréal et Hudson au Québec.

Les groupes communautaires et les coalitions populaires s'appuient fermement sur le réseautage pour diffuser information et soutien. Si vous communiquez avec un ou deux groupes communautaires, vous connaîtrez vite les autres.

Quand vous prenez contact avec des groupes d'action communautaire, demandez à participer à l'une de leurs réunions. Présentez-vous et informez les gens de votre campagne de prévention du cancer en milieu de travail. Peut-être qu'elle pourrait servir de base à une nouvelle coalition!

L'idée d'une campagne de prévention du cancer dirigée par les travailleurs et travailleuses ouvrira les yeux de bien des gens. Nombre de nos concitoyens ignorent totalement que le mouvement syndical soutient les causes de justice sociale, de santé publique et d'environnement durable. Une campagne de prévention du cancer peut contrer une bonne partie de l'image négative que les médias diffusent sur les syndicats.

Étape 1 : *Comment* faire équipe avec la communauté

Il y a plusieurs façons de découvrir quels groupes communautaires s'organisent autour de quels enjeux :

- ! le conseil du travail de votre région pourra vous suggérer des alliés possibles parmi les groupes communautaires existants;

- ! les syndicalistes, environmentalistes et activistes en santé et sécurité connaîtront probablement les nom, secteur d'activité et objectifs des groupes communautaires;
- ! lisez les avis et les feuillets affichés aux babillards communautaires. Vous les trouverez dans les centres communautaires, les cliniques médicales, les librairies alternatives, l'hôtels de ville, la bibliothèque, les églises – même les boutiques d'aliments naturels;
- ! lisez la section des annonces communautaires dans le journal local; et
- ! gardez l'œil ouvert pour les annonces d'intérêt public à la télévision ou à la radio.

Dressez la liste des groupes communautaires pouvant s'intéresser à votre campagne de prévention du cancer :

Groupe	Personne-contact	Numéro de téléphone	Dans quelle mesure pensez-vous que ce groupe pourra vous appuyer?

S'il n'y a pas de groupe communautaire actif

C'est toujours possible – et même souhaitable – de mobiliser les appuis locaux avec une campagne de prévention du cancer dans la communauté.

Faites la promotion de votre campagne dans la communauté. Désignez des gens pour explorer les possibilités suivantes :

- ! afficher des avis dans les centres communautaires, cliniques médicales, boutiques d'aliments naturels, librairies;
- ! faire une annonce dans la section des « annonces communautaires » des journaux locaux. La plupart du temps, c'est gratuit;
- ! diffuser de l'information à la radio ou à la télévision communautaire. Souvent, les annonces d'intérêt public sont gratuites. Pour plus

d'information sur la façon de traiter avec les médias, vous référer à la partie 3 du présent guide;

- ! lancer le bouche-à-oreille. C'est la forme de communication humaine la plus ancienne, et toujours la plus efficace;
- ! parler de votre campagne de prévention du cancer avec les amis et voisins, le pharmacien, le facteur, le caissier à la banque, les clients de la cantine ou du restaurant. S'ils sont intéressés, il faut leur demander de passer le mot; et
- ! ayez toujours sur vous des cartes ou des petits feuillets à distribuer. Ceux-ci doivent contenir l'information générale et un point de contact ainsi que les dates de réunions à venir.

Étape 2 : Identifier les cancérigènes présents dans la communauté – Aperçu

Les citoyens, tout comme les consommateurs, sont moins protégés que les travailleurs et travailleuses dans leur milieu de travail. La plupart des produits de consommation n'ont pas à porter une étiquette révélant leur contenu. Il est donc beaucoup plus difficile d'identifier les cancérigènes dans la communauté que dans le milieu de travail.

La notion de *droit à l'information sur le contenu des produits de consommation* est très faible au Canada. Les produits de consommation englobent les savons et nettoyeurs pour la maison et la cuisine, les articles de bricolage, les fournitures automobiles, les produits d'esthétique, d'entretien du jardin ou de la pelouse et les cosmétiques. Ce sont tous des produits chimiques que vous pouvez acheter au comptoir pour utilisation quotidienne. Comme ils ne sont pas adéquatement étiquetés, nous devons trouver d'autres sources d'information que celles requises par la loi.

Le consommateur ne peut se prévaloir du à l'information sur le contenu d'un produit vendu au détail. Le seul droit que nous ayons est celui de connaître les effets *aigus* sur la santé causés par suite de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un produit. Ainsi, nous savons qu'un produit peut être caustique, explosif, causer l'essoufflement, des maux de tête, brouiller la vision ou causer un empoisonnement aigu s'il est ingéré. Toutefois, rien n'oblige légalement le fabricant à apposer une étiquette qui informe le public des effets *chroniques* – comme le cancer.

Cette situation pourrait changer. L'État de la Californie exige déjà qu'on note sur l'étiquette toute propriété cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR). Ainsi, les postes à essence doivent afficher des avertissements car l'essence contient du benzène – un cancérigène.

Il existe un accord international volontaire : le Système universellement harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques. Les pays qui appuient cet accord dans son intégralité devront fournir des étiquettes et des fiches signalétiques pour toute une gamme de produits comme les produits chimiques industriels (déjà couverts au Canada par le SIMDUT), les pesticides, les produits de consommation et les produits pharmaceutiques. Le Canada appuie la mise en œuvre de ce système et son application aux pesticides, mais il reste à savoir s'il appuiera aussi ses dispositions d'étiquetage de consommation. Le Congrès du travail du Canada tente de convaincre les autorités de le faire.

Outre les risques nous guettant dans les produits de consommation, les cancérigènes peuvent également être présents dans :

- ! l'air;
- ! l'eau potable;
- ! les pesticides et les herbicides;
- ! les résidus sur ou dans les aliments; et
- ! les aliments irradiés.

La liste est impressionnante! Il y a toutefois des outils qui peuvent nous aider à découvrir les cancérigènes dans la communauté. À bien des égards, le processus est semblable à la détection des substances non couvertes par la législation du SIMDUT dans le milieu de travail, que l'on a vue aux étapes 2 et 3 de la partie 1.

La section pratique qui suit fournit des conseils additionnels sur les cancérigènes dans la communauté. On y aborde :

- ! les produits de consommation;
- ! les pesticides;
- ! l'eau potable; et
- ! la qualité de l'air.

Bien que la détection des cancérigènes dans la communauté soit difficile, il est parfois plus facile pour la population d'agir. Les consommateurs informés peuvent sonner la charge. Il est relativement simple de substituer de « bons » ou « meilleurs » produits d'entretien ménager à ceux qui contiennent des cancérigènes. Et ces pauvres pissenlits assiégés – que Monsanto voudrait que l'on considère comme les « terroristes » de pelouses ou de jardins bien entretenus – peuvent être traités à l'ancienne, avec un arrache-pissenlits. Ces plantes ne sont pas toujours méprisables. Bien que les pissenlits ne soient pas des plantes indigènes, ils étaient si prisés par les premiers colons qu'ils en commandaient des graines de l'Angleterre.

Malheureusement, un grand nombre de cancérrogènes peuvent être extrêmement difficiles à éliminer dans la communauté et, dans bien des cas, il faudra agir au plan politique. Seule la législation peut bannir l'usage de pesticides. Seule une réglementation stricte et strictement appliquée peut réduire la pollution de l'air ou assurer un approvisionnement sécuritaire en eau potable.

Étape 2 : *Comment* identifier les cancérrogènes présents dans la communauté

Pour les produits de consommation en général

Les nettoyeurs pour l'entretien ménager, produits esthétiques et autres produits de consommation ne fournissent habituellement pas la liste de leurs ingrédients chimiques. Même si certains ingrédients sont mentionnés, il y a peu de chances qu'il s'agisse des cancérrogènes!

Pour ces produits, il est nécessaire de jouer au détective et d'essayer de retracer les ingrédients chimiques. C'est possible pour certains produits, mais pas pour tous.

Quelques sites Internet dressent la liste des ingrédients de certains produits de consommation populaires. Tapez simplement le nom commercial du produit : Pine-Sol; Tide; Elmer's Glue; Fantastic; Clairol; etc. pour trouver quelles substances dangereuses ils contiennent le cas échéant.

Malheureusement, la liste n'est pas exhaustive. Même si les bases de données de ces sites contiennent des centaines ou des milliers d'articles, il est possible que vous ne trouviez pas ce que vous cherchez. Continuez d'essayer.

- ! CCHST – Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail propose une série de sites Web extrêmement utiles couvrant une multitude de questions de santé et de sécurité. Pour de l'information sur les produits de consommation, rendez-vous à la base de données du CCHST à : <http://ccinfoweb.cchst.ca>, cliquez sur « Base de données » et entrez le nom du produit.

Le CCHST facture des frais d'adhésion annuels de 350 \$ (canadiens) pour accéder à ses bases de données, lesquelles sont aussi exhaustives et détaillées que compréhensibles.

- ! MSDS Online. Allez à www.msdonline.com pour accéder aux renseignements des fiches signalétiques (américaines) des produits de consommation, pesticides, etc. Ce site vous donnera le **nom chimique** et

le **numéro de registre CAS** des ingrédients chimiques. La fiche signalétique complète vous sera fournie pour chaque substance.

L'information présentée n'est pas aussi détaillée que dans le site du CCHST, mais c'est un bon point de départ.

Msdsonline.com affirme contenir les fiches signalétiques de plus d'un million de substances. Si vous cherchez plus de trois fiches signalétiques, on vous demandera de payer des frais d'adhésion mensuels de 30 \$ (US).

L'ouvrage suivant ne donne pas la liste des ingrédients mais confirme si les produits contiennent ou non des cancérrogènes. Il suggère également des substituts pour une vaste gamme de cosmétiques, de produits d'entretien ménager et de produits esthétiques. Il est encore disponible et on peut le commander dans les librairies ou par Internet.

- ! **Safe Shopper's Bible** – Demandez : The Safe Shopper's Bible: A Consumer Guide to Nontoxic Household Products, Cosmetics and Food, par David Steinman et Samuel Epstein, avec une préface de Ralph Nader. Publié en 1995 à New York chez MacMillan.

Il est tout simplement impossible de confirmer les ingrédients d'un bon nombre, probablement de la plupart, des produits de consommation. Le temps est venu de revendiquer le **droit à l'information du consommateur**, de portée et de profondeur similaires au droit à l'information du travailleur et de la travailleuse. Ce doit être un objectif à long terme pour toute campagne de prévention du cancer.

Si vous réussissez à découvrir les ingrédients des produits de consommation, notez-les avec leur numéro de registre CAS.

Nom du produit	Nom chimique	Numéro de registre CAS

Pesticides :

Les principaux ingrédients actifs des pesticides doivent être mentionnés sur l'étiquette.

- ! Copiez le nom de ce produit chimique.

- ! Notez le numéro de registre CAS si l'étiquette le précise ou, autrement, cherchez-le.
- ! Copiez le nom de tout ingrédient « inerte » indiqué sur l'étiquette – il y a d'autres substances dans le produit, qui font autre chose que de tuer les insectes ou les plantes. En vérité, les ingrédients « inertes » sont des « matières de charge ».

Bien que les matières de charge soient inertes du point de vue de la chimie du produit, elles peuvent avoir des *effets hautement toxiques* sur le corps humain. Pour rendre la chose plus difficile, les substances « inertes » sont souvent enregistrées comme « secrets industriels ».

Rendez-vous sur le site du **Pesticide Action Network**. Vous y trouverez de l'information détaillée sur les pesticides. Leur moteur de recherche est particulièrement utile.

Page d'accueil PAN : <http://www.panna.org/>.

Information sur les pesticides : la meilleure façon de l'obtenir consiste à aller sur le site PAN et à suivre les liens vers l'information puis à exécuter une « recherche ».

Vous pouvez également aller directement à : <http://www.panna.org/siteHelp.html?searchMode>.

Si vous avez de la difficulté à déterminer quelles substances contiennent les pesticides ou autres produits d'entretien du jardin ou de la pelouse, essayez de suivre les instructions ci-dessus pour la catégorie « produits de consommation ». C'est aussi une bonne façon de vérifier l'information fournie par le fabricant.

Nom du produit	Nom de l'ingrédient chimique	Numéro de registre CAS

Pour plus d'information, voir la **note de référence 4 : Pesticides, cancer et droit à l'information**.

L'air et l'eau dans la communauté

Pour avoir une idée de ce que les industries locales rejettent par leurs cheminées ou dans l'eau ou le sol, consultez d'abord l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Il publie un rapport annuellement sur les émissions d'environ 300 « substances répertoriées » parmi plus de 2 000 installations industrielles et commerciales au Canada. Certaines installations n'ont pas à faire rapport : les mines, les puits de pétrole et le gaz lorsqu'il y a traitement ultérieur (fonderie ou raffinement) sur un site autre que celui de l'extraction. Certaines substances, comme le mercure et un certain nombre de substances organiques de synthèse, sont assujetties à un seuil de rapport spécial, moins élevé. Il est à noter que l'INRP ne contient pas toutes les substances considérées cancérigènes par le CIRC.

Pour accéder à la page d'accueil de l'INRP, rendez-vous à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_home_f.cfm. Pour consulter le rapport annuel, rendez-vous à http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/documents/Web_2002_NPRI. Pour consulter la base de données, rendez-vous à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_dat_rep_f.cfm.

L'organisation Pollution Watch a produit un site Web contenant de l'information similaire à celle offerte par SCORECARD aux États-Unis. Il vous suffit d'entrer votre code postal pour savoir quelles toxines et émissions toxiques sont présentes dans votre région. L'adresse Internet est : www.pollutionwatch.org.

L'eau potable peut contenir des contaminants chimiques et radiologiques ainsi que des contaminants microbiens, ceux-là même qui ont fait la manchette si fréquemment au cours des dernières années. Pour vous donner une idée de ce qui pourrait vous guetter dans votre robinet de cuisine, voir :

- ! R. Christensen, *Waterproof : Canada's Drinking Water Report Card* (Vancouver: Sierra Legal Defence Fund, janvier 2001) ou sur le Web : <http://www.sierralegal.org/clear/SierraRprt7.pdf> ou
- !
- ! Les citoyens de la Colombie-Britannique peuvent consulter un rapport intitulé *Drinking Water quality in British Columbia: The Public health Perspective*, Provincial Health Officer's Annual Report 2000 (Victoria, C.-B. : Ministry of health Planning 2001) ou sur le Web : <http://healthplanning.gov.bc.ca/pho/pdf/phoannual2000.pdf>.

Commencez par dresser la liste des substances rejetées dans votre communauté ou aux environs. Utilisez ensuite les bases de données pour déterminer la cancérigénicité de ces substances.

Nom des installations locales	Nom des substances rejetées dans l'atmosphère

Pour de l'information additionnelle, voir la **note de référence 5 : Les cancérrogènes dans l'eau potable et les aliments**

Déchets dangereux

Si on élimine ou transporte des déchets dangereux dans votre communauté, essayez de déterminer d'où ils proviennent. Obtenez le nom de l'usine où ils sont fabriqués ou utilisés. Cherchez ensuite cette usine dans les sites Web de l'INRP :

! la page d'accueil de l'INRP est à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_home_f.cfm;

! pour le rapport annuel, voir : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/documents/Web_2002_NPRI; et

! vous pouvez accéder à la base de données à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_dat_rep_e.cfm***.

L'objectif d'une campagne de prévention du cancer est la **prévention**. Si on ne génère aucun déchet dangereux, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de leur transport et de leur élimination.

* Pour plus d'information, voir : **Annexe 6 : Pollution cancérrogène et déchets dangereux**

Partie trois – Travailler avec les coalitions communautaires

Travailler en coalition n'est jamais facile. C'est particulièrement vrai lorsque des syndicalistes se retrouvent avec des environnementalistes. Une bonne part de responsabilité de cette situation revient aux médias, qui tendent à ne présenter que les « préoccupations » syndicales. Peu de personnes non syndiquées ont une quelconque idée de l'existence, et encore moins de la portée et des réalisations, de campagnes syndicales en faveur de la santé publique, de l'environnement durable, de l'égalité des sexes et des races ou du développement du tiers-monde. D'un autre côté, certains syndicalistes considèrent tout environnementaliste comme un ennemi éventuel. Il faut faire de la sensibilisation des deux côtés.

Les syndicats et les groupes d'action communautaire ont chacun des approches très différentes pour ce qui est du recrutement des membres et de la structure, de la culture et de la dynamique du groupe. Les membres de coalition doivent prendre conscience de ces différences et éviter tout malentendu.

Les différences sont les plus marquantes dans les domaines suivants :

Groupes communautaires	Syndicats
C'est une forte conviction qui amène les gens à se joindre au groupe ou à la coalition et ils s'y dévouent entièrement. Les activistes communautaires sont « triés automatiquement ».	Les travailleurs et les travailleuses adhèrent aux syndicats pour des raisons liées à l'historique des relations de travail dans leur milieu de travail. <i>La plupart</i> du temps, l'adhésion au syndicat est systématique.
Les groupes communautaires essaient habituellement de maintenir une structure « plate » ou égalitaire.	Le syndicat est hiérarchique dans ses strates supérieures et plus égalitaire au niveau de l'usine ou de la section locale.
Les décisions sont généralement prises par consensus.	Les décisions sont généralement prises par vote majoritaire.
Les gens croient que le syndicat ne s'intéresse qu'aux chèques de paie.	Les gens croient que les environnementalistes sont nécessairement anti-syndicaux, qu'ils sont financés par des grands-mères naïves pour exécuter des projets ne tenant aucun compte des emplois ou des travailleurs et travailleuses.
Certains membres de coalition communautaire sont mal à l'aise avec le langage ou les gestes confrontationnels. Ils risquent de considérer les activistes syndicaux comme des « bolcheviques » bruyants.	Les activistes syndicaux ont une longue tradition de tactiques et de langage accusatoires. Ils risquent de considérer les groupes communautaires ou les personnes qui en font partie – en particulier les organisations environnementales ou religieuses – comme des faibles ou des mauviettes.
Il y a souvent beaucoup de diversité dans les perspectives et les opinions au sein du groupe.	Souvent, un groupe syndical est plus homogène, mais il y a une plus grande responsabilité de l'organisation envers ses membres.

Une coalition syndicale/environnementale efficace

La **Toronto Cancer Prevention Coalition** (TCPC) est la plus importante coalition municipale au Canada. Elle compte 150 membres représentant **60** organisations syndicales, environnementales, gouvernementales et groupes de défense des droits en matière de santé. Les TCA et les Métallos y participent, ainsi que la Toronto Environmental Alliance, un large éventail de cliniques universitaires et de cliniques en médecine du travail ainsi que le Toronto Public Health Medical Officer. L'objectif de la TCPC est de réduire l'incidence du cancer en créant une coalition durable, fondée sur une large base, qui fera la promotion de politiques de prévention, intensifiera l'éducation et planifiera l'action.

La perspective de la TCPC s'appuie sur cinq principes :

- ! **Principe de précaution** – Lorsque l'activité menace la santé humaine ou l'environnement, il faut prendre des mesures précautionnaires, même si les relations de cause à effet ne sont pas parfaitement établies scientifiquement.
- ! **Poids de la preuve** – On examine les résultats combinés d'études épidémiologiques, d'études sur les animaux de laboratoire et la faune et de données cliniques en médecine du travail.
- ! **Prévention de la pollution** – Il coûte moins cher et il est plus efficace de prévenir les dommages à l'environnement et à la santé humaine que de les gérer ou de les traiter.
- ! **Transition équitable** – Les travailleurs et travailleuses ainsi que les communautés ont le droit de choisir à la fois la sécurité économique et un environnement sain.
- ! **Droit à l'information de la communauté** – Les citoyens et citoyennes, tout comme la population active et les consommateurs, ont le droit de connaître les risques environnementaux et professionnels auxquels ils sont exposés et de participer aux décisions qui auront des répercussions sur leur santé.

La coalition diffuse de l'information au moyen de sites Web, de bulletins, d'exposés, de publipostages et de conférences. Jusqu'à maintenant, elle a présenté un total de 20 recommandations. En mai 2001, le Toronto Board of Health and City Council a adopté le plan d'action de la coalition, qui lui avait été présenté par le Toronto Medical Officer of Health. Ce dernier s'affaire à créer une table ronde pour déployer le plan d'action. La TCTC est très efficace pour influencer les politiques et les normes municipales.

Les membres d'une coalition se réunissent dans un but unique. Il est possible qu'ils n'aient rien d'autre en commun que ce but unique. Leurs motivations personnelles et leurs affiliations politiques peuvent couvrir tout le spectre humain. Il est important de ne pas entretenir d'attentes trop élevées à l'endroit d'une coalition. Une **coalition n'est pas un mouvement social**. Ce n'est pas un parti politique en formation. Votre coalition ne gouvernera pas le pays dans 10 ans. Les coalitions peuvent allier des compères très étranges. Par exemple, les tentatives pour sauver la rivière Kawano en Colombie-Britannique ont réuni une surprenante équipe composée de syndicats, de groupes environnementaux, de clubs de chasse et d'associations d'éleveurs de bovins.

Plusieurs éléments aident une coalition à bien fonctionner :

- ! Bien titrer la campagne
 - ! Un bon titre dira qui vous êtes et ce que vous voulez en quatre ou cinq mots.
 - ! Un bon titre aide à attirer l'attention des médias.
 - ! Un bon titre aidera la population à se rappeler qui vous êtes et ce que vous représentez.

Exemples :

- La campagne de l'alliance syndicale environnementale intitulée « Écosystème, agents nettoyants et toxines »
 - La « *Toronto Prevent Cancer Coalition* » (Coalition torontoise de prévention du cancer)
-
- ! Respecter la diversité
 - ! Vous abordez une problématique, vous ne lancez pas un mouvement social.
 - ! Vous devrez peut-être travailler avec des groupes ou des personnes que vous éviteriez à d'autres moments en traversant la rue.
 - ! Gardez à l'esprit l'objectif commun, non votre désir de pureté idéologique.
-
- ! Assurer une participation générale
 - ! Toute personne qui s'intègre à la coalition doit avoir son rôle à jouer.
 - ! Faites confiance aux capacités des gens – le plus inexpérimenté des jeunes ou la plus timide des femmes asiatiques vous surprendra par son énergie et son dévouement.
 - ! Lorsque les gens participent activement, ils se sentent importants. Cela aide la coalition à grandir.
-
- ! Surveiller les finances
 - ! Tenez de bons registres.
 - ! Écrivez tout.
 - ! La confusion sur les questions d'argent peut entraîner beaucoup d'animosité. Assurez-vous que tout le monde sait à quoi est destinée chaque somme d'argent et qui en a la responsabilité – établissez des paramètres clairs.
 - ! Établissez les contrats par écrit.

- ! Établir un comité directeur – si possible
- ! Les coalitions peuvent être formées d'individus ou d'organisations. Dans le dernier cas, tentez d'amener chaque groupe à nommer une personne pour le représenter au sein d'un comité directeur. Le comité peut soumettre des propositions au vote lors des assemblées, réduisant considérablement le temps nécessaire pour prendre des décisions et passer à l'étape de planification. Certaines coalitions refusent de créer un comité directeur. Elles ont de fortes convictions sur la nécessité de maintenir une structure plate et horizontale.

Il est vraiment utile de connaître du succès. C'est particulièrement important aux premiers stades d'une campagne d'une coalition. Si votre groupe ne fait que commencer, choisissez une bataille que vous croyez pouvoir gagner. Cela fouettera le moral des troupes, en plus de rendre votre coalition attrayante pour les médias.

De façon générale, la santé publique est le secteur où une organisation syndicale pourra s'intégrer le plus facilement à une coalition communautaire. Si les travailleurs et travailleuses sont rendus malades par leur travail, il y a de bonnes chances que la communauté soit également à risque. La plupart des cancérogènes environnementaux viennent d'un lieu de travail où ils sont rejetés dans l'air, le sol ou les systèmes d'aqueduc. L'élimination ou le remplacement des substances dangereuses dans le milieu de travail protégera également la santé de la communauté environnante.

Les alliances entre groupes syndicaux et environnementaux sont plus délicates. Trop souvent, les travailleurs et travailleuses sont perçus comme des personnes qui ne se préoccupent de rien d'autre que de leur gagne-pain. Les environnementalistes sont, eux, considérés comme anti-syndicaux et insensibles aux dilemmes économiques des travailleurs et travailleuses du secteur des ressources. Il est extrêmement important pour les activistes syndicaux et environnementaux de se rencontrer et de discuter ensemble, de pouvoir mettre un visage sur les inquiétudes de l'autre.

Les environnementalistes, en particulier, doivent être sensibilisés au besoin de **transition équitable**. Lorsque la société demande un changement au nom de l'environnement durable, les travailleurs et travailleuses du secteur des ressources ne devraient pas avoir à porter le fardeau économique de ce changement. Les personnes dont l'emploi est touché auront besoin du maintien de leur revenu, d'un recyclage, d'aide pour trouver un nouvel emploi et d'aide pour diversifier l'économie de la communauté.

Les travailleurs et travailleuses doivent aussi se rappeler qu'il n'y a pas de contradiction dans le militantisme pro-syndical et pro-environnement. Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte, pas de poissons dans des rivières mortes, pas de scieries quand les

forêts ont disparu. Il n'y a pas de vacanciers sur les plages sous des cieux appauvris en ozone, pas de touristes dans les villes enveloppées de smog et peu de plaisir dans une retraite frappée par la maladie.

La Labour and Environmental Alliance Society (LEAS) of British Columbia refuse l'affrontement syndicalistes-environnementalistes. Dans le contexte de conflits hautement polarisés syndicat-environnement, la LEAS est parvenue à réunir des activistes du mouvement syndical et du mouvement environnemental avec la communauté pour forger une coalition efficace.

Formée en 1998, la (LEAS) a toujours été déterminée à protéger les droits des travailleurs et travailleuses tout autant que ceux de l'environnement. Aujourd'hui, elle compte des représentants de groupes aussi divers que le SCFP, les TCA, le BCGEU, le Farm Folk City Folk, Le Conseil des Canadiens et le Sierra Legal Defence Fund.

Elle a organisé la participation de sections locales au recyclage et à la protection du bassin hydrologique avec la communauté; elle a aussi dirigé des campagnes liées au travail et portant sur des enjeux de santé et sécurité, de pollution, de déchets toxiques et d'exposition aux toxines et aux produits chimiques – en particulier ceux présents dans les agents nettoyants.

Au cours de la prochaine année, la LEAS se concentrera sur un nouveau projet appelé CancerSmart: A Prevention Initiative. Celui-ci étendra son projet actuel *Cleaners, Toxins and the Ecosystem* (Écosystème, agents nettoyants et toxines) dans de nouveaux secteurs de la communauté. La LEAS a l'intention d'intégrer à son nouveau projet des sites comme des écoles, des hôpitaux et des hôtels. Elle compte se concentrer sur l'élaboration d'un guide de consommation consacré aux produits de nettoyage et d'entretien ménager. Elle compilera également un inventaire des cancérigènes environnementaux auxquels les membres de la communauté risquent d'être exposés.

Le droit à l'information des consommateurs occupe continuellement un grand nombre de coalitions. Le droit à l'information peut être une carte influente dans une campagne de prévention du cancer. Les travailleurs et travailleuses peuvent se targuer d'avoir gagné leur lutte pour faire adopter une législation garantissant leur droit à l'information sur ce avec quoi ils travaillent. Cette expérience peut constituer un atout précieux dans le travail en coalition. Pour plus de détails sur le droit à l'information des consommateurs, voir la partie deux, étape 2 du présent guide (page)***.

Partie quatre – Tirer avantage des médias

La couverture médiatique – c'est-à-dire une *bonne* couverture médiatique – est toujours souhaitable. Elle est particulièrement importante dans les campagnes communautaires, alors que seul un petit pourcentage de la population participe activement tandis que la majorité est passive et attend d'être informée, d'être émue, de voir ce qui se passera.

Les pages qui suivent vous donneront quelques conseils pour travailler avec les médias. Il ne faut pas les considérer comme une recette de succès médiatique, mais plutôt comme une indication de ce qui a déjà été efficace pour certains groupes et de ce qui pourrait l'être une fois de plus pour le vôtre.

Quand vous travaillez avec les médias :

1. **Trouvez un titre** à votre campagne, qui dira de quoi il s'agit en quatre ou cinq mots :
 - ! la campagne de la LEAS, intitulée *Écosystème, agents nettoyeurs et toxines* attire l'attention parce que pour la plupart des gens, les « agents nettoyeurs » et les « toxines » sont opposés;
 - ! la *Toronto Cancer Prevention Coalition* (Coalition torontoise de prévention du cancer) est un autre exemple.
2. **Renseignez-vous sur les médias**, comprenez leurs désirs et leur fonctionnement – la radio, la télévision et les journaux ont des besoins très différents.
3. **Choisissez vos cibles** :
 - ! faites une recherche;
 - ! commencez par une bataille que vous pouvez gagner;
 - ! décrivez votre adversaire comme un nouveau Simon Legree (le négrier raciste de *La case de l'oncle Tom*), mais faites-le subtilement;
 - ! décrivez-vous comme des gens forts, prospères et compétents, à jamais rangés du côté des anges.

4. Assurez-vous que votre campagne peut faire la manchette :

- ! les symboles sont plus forts que les mots – les arguments les mieux étayés du monde ne pourront rien contre une puissante image. Par exemple, quel est votre souvenir le plus vif de la guerre du Vietnam?
- ! surveillez le moment de votre entrée en scène;
- ! organisez des événements pour attirer l'attention;
- ! faites usage d'humour et de techniques dramatiques – n'ayez pas peur d'être enjoué, même gaffeur – le rire est toujours un grand allié dans la lutte contre les puissants.

5. Entretenez des relations continues avec les médias :

- ! entrez en contact avec les journaux, la radio et les stations de télévision de votre localité – et faites-le très tôt dans votre campagne;
- ! entretenez vos liens avec vos contacts dans les médias, en particulier juste avant les événements;
- ! souvenez-vous que les reporters et les directeurs des médias ont leurs propres objectifs – ils doivent agir à l'intérieur de leurs propres contraintes, heures de tombée et méthodes de recherche.

6. Renseignez-vous autant que possible sur le fonctionnement des médias locaux.

Pourquoi un titre?

Aujourd'hui, le public est submergé d'information. Optez pour un titre court mais informatif. Il doit dire aux gens ce que vous êtes et ce que vous représentez. Il doit vous positionner solidement du côté des anges. *Les mères contre l'alcool au volant* est un exemple classique.

Renseignez-vous sur les médias

Si vous communiquez avec les journalistes de la presse écrite, faites-le au milieu de l'avant-midi. La plupart des heures de tombée des journaux sont dans l'après-midi. À 10 h le matin, les journalistes prendront une vingtaine de minutes pour vous parler. À 15 h, ils raccrocheront tout simplement.

La presse écrite utilise des mots, et c'est un bon véhicule pour transmettre des messages faits de mots. Les journaux sont le meilleur endroit pour énoncer des arguments bien étayés.

La plupart des gens écoutent les nouvelles à la télévision, et la télévision transmet des images. La télévision aime la couleur et le *mouvement*. C'est pourquoi nous voyons tant de manifestations et marches sur le petit écran. Si vous voulez vous insérer dans les nouvelles que la population regarde, vous devrez vous ajuster aux besoins de la télévision. La télévision aime le mouvement, l'humour, la nouveauté, les enfants, les sites extérieurs, la couleur, la vitalité et les puissants symboles. Les reporters à la télévision évitent comme la peste les événements d'information tenus à l'intérieur d'un bâtiment. Si vous avez un message à livrer de vive voix à la caméra, rappelez-vous qu'il doit être court. Un extrait de 15 secondes est à peu tout ce que la télévision peut utiliser.

Établissez des relations avec les médias :

- ! communiquez avec le conseil du travail de votre région pour déterminer s'il a une liste de personnes-contacts dans les médias locaux – les noms des organisations locales ainsi que les noms et les numéros de téléphone des reporters et du personnel;
- ! songez à recourir à un expert en médias pour obtenir cette liste. Certains font du travail bénévole pour des organismes sans but lucratif; et
- ! faites le travail de base vous-même;
 - ! dressez la liste des stations de radio et de télévision et des journaux locaux,
 - ! communiquez avec ces médias et demandez-leur le nom des journalistes qui couvrent les questions de travail, de santé et d'environnement,
 - ! notez leur nom et leur numéro de téléphone,
 - ! les stations de radio et les hebdomadaires communautaires ne disposent que de quelques journalistes pour couvrir toute la gamme des événements locaux – notez bien leur nom et leur numéro de téléphone.

Abordez les médias doucement. Ne leur dites pas comment faire leur travail. Choisissez une personne extrêmement diplomate pour assurer la liaison avec les médias, quelqu'un qui peut s'affirmer sans être confrontationnel. Une attitude respectueuse est toujours utile. Il faut aussi être persévérant. Les campagnes de prévention du cancer

ont besoin d'une couverture médiatique, mais les médias ont besoin d'avoir quelque chose à dire.

Choisissez vos cibles

Au début d'une nouvelle campagne de prévention du cancer, la presse ne saura rien de l'organisation ou de la coalition. Pour les médias, votre groupe est donc neutre. Cela changera.

Chaque fois que c'est possible, commencez avec force et avec succès. Si vous courtisez les médias, il est important de remporter une victoire tôt. Essayez de ne pas lancer votre campagne sur une bataille perdue d'avance. Choisissez-en une qui est facile à gagner. Dans le milieu de travail, les choix sont limités. Mais dans la communauté, il y a des milliers de toxines nocives. Choisissez-en une qui sera relativement facile à éliminer. Demandez des réformes précises. Choisissez une entreprise ou une industrie vulnérable ou abordez un enjeu municipal pour lequel de nombreux politiciens sont déjà de votre avis.

Qu'est-ce qui rend une cible vulnérable? La réponse la plus courte est les reportages négatifs dans les médias. La cible idéale pour commencer une campagne serait le pollueur que les médias ont déjà étiqueté comme contrevenant récidiviste dans un secteur industriel en déclin ayant une longue tradition d'intimidation dans les conflits de travail. Cette entreprise est évidemment nulle. Lorsque votre coalition arrivera comme David avec sa fronde, il sera facile d'obtenir l'appui des médias et de la population pour avoir abattu Goliath.

Renseignez-vous sur vos cibles

Encore une fois, les campagnes en milieu de travail ont beaucoup moins de latitude pour choisir leurs cibles. Toutefois, pour les campagnes basées dans la communauté, il est important de déterminer qui les médias aiment et, au début, d'éviter ces entreprises et ces institutions.

Consultez les archives médiatiques. Examinez les reportages portant sur les cibles que vous envisagez. Il est inutile d'attaquer une administration municipale ou provinciale populaire. De même, il est inutile de s'attaquer à Enrichivite inc. si l'entreprise est constamment décrite comme l'une des sociétés les mieux gérées du monde, un citoyen corporatif exemplaire qui entretient d'excellentes relations de travail. Dans les faits, Enrichivite est peut-être le pire pollueur de la planète, ayant pour tradition de forcer sa main-d'œuvre à travailler de longues heures supplémentaires dans des conditions de sécurité moyenâgeuses. Même si c'est le cas, vous devez éviter Enrichivite. Cette entreprise est un puissant ennemi en raison de la façon dont les médias la perçoivent.

N'oubliez pas que bon nombre de reporters sont fraîchement sortis de l'école de journalisme et ont peu d'expérience de vie. Avant d'entreprendre la couverture d'une nouvelle quelconque, ils iront se renseigner dans les archives pour voir quel est le point de vue de leur journal ou de leur station sur la situation. S'ils voient que l'entreprise a toujours joui d'une couverture favorable, ils seront tentés de voir toute coalition qui s'y attaque comme une poignée d'agitateurs mal informés, presque anarchistes.

Choisissez donc une autre cible pour commencer. Remportez votre bataille contre quelqu'un d'autre. Réservez la cible difficile pour votre seconde attaque, celle que vous croyez pouvoir gagner. Avec un succès derrière vous, vous gagnerez peut-être à la table de négociation. Assurez-vous que les médias présente vos succès. Quand vous aurez de solides victoires derrière vous, vous pourrez vous tourner vers des cibles plus formidables. Les journalistes penseront : « Wow, la coalition de prévention du cancer va s'attaquer à Enrichivite (ou Monsanto, ou l'ALÉNA, etc.). Ils ont toujours l'air de savoir ce qu'ils font. Il doit y avoir quelque chose à propos d'Enrichivite qui nous a tout simplement échappé pendant toutes ces années. »

Rien n'entraîne le succès aussi sûrement que le succès. Quand les membres agissent avec la conviction de pouvoir gagner, et que le public surveille, connaissant la victoire précédente, la façon dont les médias parlent de vous est vraiment différente.

Il est utile de décrire votre cible comme un Simon Legree (le négrier raciste dans *La case de l'oncle Tom*) **des temps modernes.** Ne vous en prenez pas aux institutions ou aux secteurs que les médias croient capables de marcher sur l'eau. Prenez-vous-en plutôt aux entreprises que les médias estimeront « mériter » ce qui leur arrive. La Johns Manville, par exemple, n'a jamais informé son personnel de ce qu'elle savait sur l'amiante. Elle n'en a jamais informé les communautés environnantes. Elle n'en a jamais informé les consommateurs. Les gens se sont mis en colère. Les reportages des médias sur l'entreprise sont devenus uniformément négatifs. Tout cela a fait de l'amiante une cible beaucoup plus facile.

L'une des premières campagnes de santé publique réussies remonte au XIX^e siècle, en Irlande. Dans les années 1870, une coalition d'avocats catholiques et protestants a lancé une campagne dans le but de prévenir la récurrence de la grande famine irlandaise survenue des années 1840, causée par la maladie de la pomme de terre. Ils comptaient y parvenir en abolissant les pires injustices découlant de certaines pratiques des propriétaires envers leurs pauvres locataires. Les avocats ont soigneusement choisi leur cible. Ils ont décidé de s'attaquer à un seul propriétaire : James Cunningham **Boycott**. Il avait la réputation d'être exceptionnellement cruel avec ses fermiers locataires et de s'amuser de

cette cruauté. C'était le pire propriétaire du pays, si célèbre qu'il embarrassait les autres propriétaires.

La coalition des avocats a mis au grand jour les pratiques barbares de Boycott et demandé aux gens de ne plus faire affaire avec lui. Ils ont réussi. Le fait d'attirer l'attention sur les atrocités d'un seul propriétaire a eu pour effet de mettre sous examen les pratiques courantes, bien que moins sévères, de tous les propriétaires irlandais. Le système entier a été discrédité. Les choses ont changé et la famine a été évitée.

Assurez-vous que votre campagne peut faire la manchette

À la télévision, *les symboles en disent plus que les mots*. Votre campagne a une histoire à raconter. Réfléchissez à la meilleure façon de la raconter. Repérez les gens qui sont directement touchés par la substance dangereuse ciblée par votre groupe. **Repérez des victimes.** Laissez-les parler. Ces personnes transmettront le plus puissant message que vous puissiez envoyer. Ce sera beaucoup plus efficace qu'une légion de conseillers en communications médiatiques. Ces derniers ont bien un rôle à jouer, mais les victimes apportent la validité.

Soyez prêt à montrer que *les victimes ne sont pas des cas isolés* mais s'insèrent dans un plus grand tableau. Montrez comment les toxines rejetées par les cheminées d'un pollueur local menacent la communauté tout entière.

Proposez une solution. Annoncez qu'il serait possible d'éliminer la toxine si les gens appuyaient le projet de loi du député Untel actuellement soumis au gouvernement provincial ou fédéral. Ou s'ils engageaient des adolescents pour arracher les pissenlits de leur pelouse. Ou s'ils utilisaient la recette de produit nettoyant de leur arrière-grand-mère, composée d'ammoniaque, de vinaigre et de bicarbonate de soude.

N'ayez pas honte d'utiliser des images. Par exemple, montrez des enfants dans un terrain de jeu à trois coins de rue d'une cheminée rejetant des poisons gazeux dans la communauté. Montrez des bambins avec un arrière-plan de fumée sulfureuse. Montrez des mères promenant leur bébé en carrosse.

Mais ne forcez pas les images. N'utilisez pas des images dont la force risque de donner aux gens le sentiment d'être manipulés. Utilisez celles qui émergent naturellement de votre histoire. Mais utilisez ces images. Il y a de nombreux symboles extrêmement puissants que l'humanité partage depuis des dizaines de milliers d'années. L'image d'une mère avec ses enfants est la plus puissante et la plus évocatrice de toutes. Celle d'un héros et d'un méchant en est une autre. Il y en a des centaines : le parcours héroïque, l'arbre de la vie, les anges et les démons, la sagesse

de l'âge, la nature guérisseuse, l'eau source de vie, le monstre dévorant, etc. Inspirez-vous de ces images. Mais faites attention. Certains symboles ont plusieurs « significations », certaines parfois contradictoires. Le feu, par exemple, peut symboliser la vitalité et la force tout autant que la chaleur et le confort. Mais il peut aussi symboliser la destruction et la punition.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse voulait adopter une loi retirant aux infirmières leur droit de grève. Les infirmières étaient déjà forcées de travailler de longues heures supplémentaires par un premier ministre particulièrement charismatique, lui-même omnipraticien.

La Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FNSII) a créé une annonce télévisée montrant une infirmière et son bambin qui s'y accrochait. L'infirmière explique à la caméra qu'on vient de l'appeler pour un autre quart de travail aujourd'hui. La petite fait la moue, a l'air triste et s'accroche à sa poupée de chiffon. Quand elles traversent la rue, la mère explique qu'elle est *forcée* de faire des heures supplémentaires et que le contrat est *imposé* aux infirmières par des gens qui n'ont pas conscience d'être responsables de la vie d'autres personnes. La petite laisse tomber sa poupée de chiffon dans la rue.

Avec ces images et d'autres, on a dépeint le premier ministre de la Nouvelle-Écosse comme un homme blanc intimidant et calleux, ne se souciant guère des besoins des mères et des enfants.

Les infirmières et les infirmiers ont fermement maintenu le soutien de l'opinion publique de leur côté et conservé leur droit de grève.

Faites quelque chose pour attirer l'attention des médias. Lorsque vous traitez avec la télévision, soyez créatif. N'ayez pas peur d'avoir l'air fou. Utilisez les techniques d'art dramatique pour renforcer les menaces que subissent les travailleurs et travailleuses et la communauté.

Par exemple, des activistes faisant la promotion de la qualité de l'air pourraient distribuer des bouteilles remplies d'air à l'hôtel de ville. Une étiquette apposée sur le devant pourrait se lire « Contenu : toxique. Ne pas inhaler. » Une étiquette apposée au dos pourrait présenter de l'information sur les pires pollueurs de la région ainsi qu'un résumé d'information sur la campagne en faveur de la qualité de l'air. Les médias viendraient en nombre – la personne assurant la liaison avec les médias pour la campagne les aurait alertés plusieurs jours auparavant. Les caméras de télévision seraient là pour enregistrer des images des victimes des pires polluants municipaux racontant ce qu'est le quotidien avec une maladie respiratoire chronique ou comment

une femme a perdu son mari décédé d'un cancer du poumon après 30 ans de travail dans une usine locale.

À la télévision, les images sont plus importantes que le message. Les gens oublient les mots mais se rappellent des images. Le public se rappelle aussi à quoi ressemblent les activistes quand ils parlent. Si des membres de votre groupe sont enregistrés en audio ou en vidéo, assurez-vous qu'ils présentent votre message d'une façon décontractée, avec une confiance tranquille. La plupart du temps, cela suppose de maîtriser fermement ses véritables idées et émotions. Quoiqu'il arrive, *ne vous permettez pas de vous mettre en colère à la télévision.*

Si vous souhaitez lire davantage sur les médias, procurez-vous l'excellent et très compréhensible ***Making the News: A guide for NonProfits and Activists*** de Jason Salzman. Ce livre a été publié en 1998 à Boulder, au Colorado, chez Westview Press. Il est toujours disponible et on peut le commander en ligne ou dans une librairie locale. Quarante-cinq petits chapitres fournissent des éléments d'information et beaucoup de listes de choses à faire et à éviter.

Note de référence 1 : Décoder les fiches signalétiques

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est la législation nationale du Canada sur le droit à l'information sur les risques liés aux produits chimiques. Essentiellement, le SIMDUT est un système de divulcation de renseignements : les fournisseurs de produits chimiques doivent divulguer l'information qu'ils possèdent ou publiquement accessible. Lorsqu'il n'y a pas d'information, p. ex. sur la cancérogénicité du produit ou ses ingrédients, le fournisseur n'est pas requis de la générer et de la divulguer. Le SIMDUT n'a pas été conçu comme outil de recherche sur la toxicité. Toutefois, c'est une ressource utile pour les travailleurs et travailleuses souhaitant suivre l'évolution, augmenter et vérifier l'information contenue aux fiches signalétiques (FS) du SIMDUT.

La plupart des FS du SIMDUT sont organisées en neuf ou en seize blocs, ou grands titres; toutefois, les données ne sont pas toujours classées de la même façon. Ainsi, les données sur la cancérogénicité, par exemple, se retrouveront généralement sous le titre « Propriétés toxicologiques »; mais pas toujours, puisqu'il est possible que la fiche ne comporte pas ce titre ou que l'information toxicologique soit occasionnellement classée sous un titre différent.

Le SIMDUT concrétise le **droit des travailleurs et travailleuses du Canada de savoir** avec quelles substances ils travaillent. Les fournisseurs et l'employeur ont l'obligation légale de rendre accessible aux travailleurs et travailleuses l'information sur les substances toxiques. Ils ont aussi l'obligation de les informer sur la manutention sécuritaire de ces matières dangereuses.

La législation du **SIMDUT** stipule que les **substances dangereuses dans le milieu de travail doivent être étiquetées et accompagnées de fiches signalétiques.**

L'**étiquette** se trouve sur le contenant du produit. Elle fournit le nom commercial ou nom courant. Le but de l'étiquette en est un de précaution. Elle est là pour fournir suffisamment d'information pour que le produit soit manipulé de façon sécuritaire dans l'immédiat.

La **fiche signalétique** donne une information plus détaillée. Les **fiches signalétiques sur les substances toxiques doivent être accessibles aux travailleurs et travailleuses**. Dans une campagne de prévention du cancer, les fiches signalétiques comportent plusieurs grandes utilités.

! Les fiches permettent aux travailleurs et travailleuses d'identifier les substances dangereuses par leur nom. Dans la section intitulée « Ingrédients dangereux », les fabricants ou fournisseurs doivent dresser la liste de tous les ingrédients

toxiques et en donne le pourcentage dans la composition du produit. Ils doivent également fournir le numéro de registre CAS.

- ! Les fiches signalétiques permettent aux travailleurs et travailleuses de définir les précautions à prendre, tant par l'employeur que par eux-mêmes, pour utiliser le produit dans une mesure de prudence maximale.
- ! Les fiches signalétiques donnent suffisamment d'information pour permettre aux travailleurs et travailleuses de pousser plus loin leurs recherches. Avec cette information, ils peuvent vérifier et augmenter les données toxicologiques fournies.

Comprendre la fiche signalétique du SIMDUT

Aux fins d'une campagne de prévention du cancer, la principale fonction d'une fiche signalétique du SIMDUT est d'identifier les produits présents dans le milieu de travail et reconnus comme cancérogènes ou pouvant l'être et, par conséquent, pouvant faire l'objet d'une campagne de prévention du cancer.

Étant donné cet objectif, les sections les plus importantes des fiches signalétiques sont les suivantes :

- ! **Ingrédients dangereux**
- ! **Caractéristiques physiques**
- ! **Propriétés toxicologiques**

Les données sur l'inflammabilité peuvent également être importantes. Les fiches signalétiques du SIMDUT doivent comprendre au moins neuf blocs. Elles peuvent en contenir seize mais doivent présenter toute l'information requise dans la version à neuf blocs.

Nous n'examinerons pas ici toutes les catégories d'information d'une fiche signalétique. Pour plus d'information à ce sujet, ou pour des détails sur la terminologie des fiches signalétiques, consultez le site Web du CCHST à www.cchst.ca et suivez le lien des Réponses SST ou allez directement à www.cchst.ca/reponsesst/chemicals/substitution.html.

Ingrédients dangereux – Section 2 de la FS à neuf blocs, ou **Identification du danger** – Section 3 de la FS à 16 blocs.

Les ingrédients dangereux sont indiqués aux sections 2 ou 3 des fiches signalétiques. Vous trouverez ici le **nom scientifique** de toutes les substances dangereuses contenues dans le produit ainsi que le **numéro de registre CAS** des produits chimiques.

Numéro de registre CAS

De nombreux produits chimiques ont des noms très semblables et certains sont désignés avec plus d'un nom. C'est pourquoi chaque produit chimique a un numéro unique appelé « numéro du registre CAS (Chemical Abstract Services) ». Ce numéro est plus court que la plupart des noms chimiques et peut être très utile pour vérifier l'identification d'un produit chimique donné. Il sera également utile si vous tentez de chercher l'information dans des sites Internet.

Secrets industriels

Si un fabricant ou un fournisseur allègue le statut de secret industriel pour une substance ou une matière, ce sera indiqué dans cette section. Parfois, la mention « secret industriel » est inscrite plutôt que le nom chimique. Cette pratique est illégale, à moins qu'elle n'ait été approuvée par le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD). Parfois, il y a des astérisques menant à une note en bas de la page.

Caractéristiques physiques – Section 3 de la FS à neuf blocs, section 9 de la FS à seize blocs.

Les catégories suivantes vous intéresseront pour une campagne de prévention du cancer :

- ! **Seuil de l'odeur** – La plus faible concentration à laquelle une substance peut être détectée par l'odeur. Souvent, si vous pouvez sentir une substance, c'est qu'il y en a déjà trop dans votre milieu de travail.

- ! **Densité relative** – Le ratio de densité d'une matière par rapport à la densité de l'eau.

- ! **Densité de vapeur** – Le poids d'une unité de volume de vapeur par comparaison au poids de l'air. Les gaz légers s'élèvent dans l'air. Lorsque la ventilation est déficiente, les vapeurs et les gaz plus lourds s'accumulent le long des planchers et dans les cavités.

- ! **Tension de vapeur** – Mesure de la tendance d'une matière à former une vapeur.
- ! **Taux d'évaporation** – Mesure de la vitesse à laquelle une matière devient vapeur à la température de la pièce.
- ! **Coefficient de répartition eau/huile** – Le ratio de solubilité d'une substance dans une huile par rapport à sa solubilité dans l'eau. Il s'exprime en valeur « P », et peut servir à déterminer certains des effets du produit chimique dans l'*environnement*.

Risques d'incendie ou d'explosion – Section 4 de la FS à neuf blocs, section 5 de la FS à seize blocs.

- ! **Point d'éclair** – La température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide produit suffisamment de vapeur pour former une mixture air-vapeur inflammable près de sa surface. Plus la température de point d'éclair est basse, plus le risque est grand.
- ! **Température d'allumage spontané** – La température à laquelle une substance commence à brûler sans ignition externe ni contact avec une flamme.

Propriétés toxicologiques – Section 6 de la FS à neuf blocs, section 11 de la FS à seize blocs.

Cette section fournit plusieurs renseignements importants. Vous devriez pouvoir les comprendre intégralement afin de comprendre les risques d'une substance donnée :

- ! **Voies d'absorption** : indique la façon par laquelle une substance peut pénétrer ou affecter le corps humain.
 - ! **Contact dermique** : prévient des effets corrosifs d'une substance ou de ses capacités de causer une irritation locale sur la peau.
 - ! **Absorption dermique** : indique que la substance peut pénétrer le corps à travers la peau intacte. De telles substances peuvent pénétrer le flux sanguin et être transportées dans tout le corps pour causer des problèmes loin du site de pénétration original.

Rappelez-vous : Certaines vapeurs toxiques peuvent également pénétrer la peau.

- ! **Contact oculaire** : prévient du danger immédiat pour les yeux, c.-à-d. irritation, corrosion ou endommagement de la cornée. Les travailleurs et travailleuses doivent prendre conscience des possibilités de conséquences à long terme d'une exposition à des substances irritantes. Les yeux peuvent être au corps ce que les canaris sont à la mine. Une substance qui provoque une inflammation ou fait pleurer des yeux peut être mortelle dans trente ans. Par exemple, il est reconnu que les gaz lacrymogènes et le poivre vaporisés sur les citoyens et citoyennes pendant les manifestations contiennent des cancérogènes.
- ! **Inhalation** – indique que la substance peut pénétrer le corps par la respiration. L'exposition par inhalation est la principale route d'exposition pour de nombreuses matières. Un indicateur de la facilité avec laquelle un produit chimique s'évapore dans l'air se trouve à la *section 4 de la fiche signalétique du SIMDUT – Tension de vapeur*. Si un produit chimique n'est pas très volatil (ne s'évapore pas facilement), le risque d'exposition par inhalation peut être faible.
- ! **Ingestion** : indique que la substance peut causer des dommages si elle est avalée. Il est essentiel que les secteurs du milieu de travail où l'on mange et où l'on se détend soient placés à l'écart des contaminants. Il est aussi crucial que les gens qui travaillent en présence de ces risques puissent facilement accéder à des lieux où ils peuvent adéquatement se laver ou se débarrasser des contaminants.
- ! « **Effets d'une exposition aiguë au produit** ». Indique les effets sur la santé causés par une exposition occasionnelle ou de courte durée. Bon nombre de ces effets sont immédiats et évidents. Toutefois, cela ne signifie *pas* qu'une exposition aiguë ne peut pas causer le cancer. Par exemple, une seule dose de rayonnement ou d'exposition à l'amiante peut entraîner un cancer des années ou des dizaines d'années plus tard.
- ! « **Effets d'une exposition chronique au produit** ». Il s'agit des effets d'une exposition à long terme au produit, dans les limites d'exposition imposées par la loi. *Même si l'exposition dans le milieu de travail respecte les niveaux imposés par la loi ou leur est inférieure, les gens travaillant avec la substance peuvent être exposés à une incidence plus élevée de cancer.* La valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value – TEV) associée aux substances ne signifie pas que les substances sont sécuritaires à ces niveaux.
- ! « **LD50 du produit** ». Indique la *dose létale* à laquelle 50 p. 100 des animaux exposés sont morts après avoir ingéré la substance.

- ! « **LC50 du produit** ». Indique la *concentration létale moyenne* du produit à laquelle 50 p. 100 des animaux de laboratoire sont morts après avoir inhalé la substance. Cette mesure et la précédente donnent une idée de la toxicité générale. Une substance létale à une concentration de 15 parties par million (15 ppm) est évidemment plus mortelle qu'une autre qui est létale à 5 000 ppm.

Pour la plupart des travailleurs et travailleuses, la concentration létale moyenne (LC50) est une mesure plus importante que la dose létale (LD50) parce qu'un plus grand nombre d'entre eux sont exposés à des substances dangereuses par inhalation (respiration) que par ingestion (manger ou avaler).

Souvenez-vous : Les effets nuisibles sur la santé découlant d'une exposition aiguë ou de courte durée à des concentrations élevées d'un produit chimique peuvent être différents de ceux qui résultent d'un faible niveau d'exposition à long terme. Par exemple, deux hydrocarbures aromatiques étroitement liés, le benzène et le toluène, ont des propriétés toxicologiques aiguës semblables, mais seul le benzène peut causer le cancer après une exposition à long terme ou chronique.

- ! « **Limites d'exposition** ». Elles varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Ce sont des mesures de contrôle, non des mesures de prévention. Elles représentent le niveau d'exposition aux toxines que les employeurs et les gouvernements estiment « acceptable ».

- ! **Propriétés irritantes**. Les propriétés irritantes renvoient à la capacité d'une substance d'irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge ou toute autre partie du corps avec laquelle elle entre en contact. Les propriétés irritantes produisent des symptômes comme des larmes aux yeux ou le rougissement de la peau ainsi que l'enflure, les démangeaisons et la douleur. Les propriétés irritantes sont parfois décrites comme faibles, modérées ou graves, ou elles peuvent être exprimées avec un nombre sur une échelle de 0 à 4, où 0 indique aucune irritation et 4 indique une grave irritation.

- ! **Sensibilisation au produit**. Il s'agit du développement, au fil du temps, d'une réaction allergique à un produit chimique. Bien que le produit chimique puisse causer une faible réaction lors des premières expositions, la réaction s'aggrave au fur et à mesure des expositions subséquentes. Éventuellement, même une courte exposition à de faibles concentrations peut causer une réaction très grave. La sensibilisation peut se produire au niveau de la peau ou des voies respiratoires.

! **Cancérogénicité.** Aux fins d'une campagne de prévention du cancer, c'est le **titre le plus important de la fiche signalétique**. Ici, le fabricant ou le fournisseur a l'obligation d'énoncer ce qui est connu sur la relation entre la substance et le cancer. Vous pouvez vous attendre à trouver des entrées comme :

- « Cancérogène pour les humains »
- « Cancérogène probable pour les humains »
- « Cancérogène possible pour les humains »
- « Cancérogène pour les animaux »
- « Non cancérogène »

Les fabricants et fournisseurs peuvent tenter d'atténuer la toxicité de leur produit en insérant des énoncés comme « Une étude a démontré la cancérogénicité chez l'animal ». Ne vous y laissez pas prendre. Ce que nous considérons comme cancérogène est toute substance pour laquelle il y a une indication quelconque de cancérogénicité.

! « **Tératogénicité** ». Cette propriété réfère à la capacité de la substance de produire des infirmités à la naissance en interférant avec le développement du fœtus. Un grand nombre de substances qui sont tératogènes peuvent causer aussi le cancer.

! « **Mutagénicité** ». Dénote la capacité d'une substance de modifier la composition génétique de l'ADN. Bon nombre de mutagènes sont également cancérogènes.

! **Interaction synergique.** Certains produits chimiques sont plus dangereux lorsqu'ils sont combinés à d'autres que lorsqu'ils sont utilisés seuls. Les effets sur la santé sont plus graves lorsque les deux substances sont manipulées simultanément que si elles sont ajoutées l'une à l'autre en manipulant chacune séparément. La synergie équivaut à une équation de $1 + 1 = 3$.

L'exemple le plus célèbre est sans doute celui de l'amiante et du tabac. Les deux sont cancérogènes. La synergie crée un effet multiplicateur. Ainsi, les travailleurs et travailleuses qui fument et sont exposés à l'amiante sont exposés à un risque de cancer plusieurs fois supérieur à ce qu'il serait si l'on additionnait simplement les effets de l'exposition à la fumée et ceux de l'exposition à l'amiante.

Un autre exemple : le benzène est un cancérogène reconnu. L'exposition au toluène ralentit la capacité du corps d'éliminer le benzène du système. En d'autres mots, la combinaison du toluène et du benzène est comme une double dose de benzène. Le toluène lui-même est « inclassable à titre de cancérogène » (selon le CIRC), mais il a d'autres effets graves sur la santé.

Note de référence 2 : Enquête sur les lieux de travail (« les détectives du cancer au travail »)

Les enquêtes en milieu de travail comprennent :

1. **Enquêtes sur le cancer** – Enquêtes sur l'incidence du cancer dans le milieu de travail, à l'aide de questionnaires et d'entrevues. Ces enquêtes examinent :
 - ! qui a développé un cancer;
 - ! quel type de cancer;
 - ! à quel moment il a été contracté;
 - ! l'âge de la personne;
 - ! la durée d'emploi;
 - ! le lieu de travail des victimes du cancer et les substances avec lesquelles ces personnes travaillaient.

Ces enquêtes sont parfois appelées en anglais « Barefoot Epidemiology » (ou enquêtes épidémiologiques « à pied »).

Pour une information plus détaillée sur ce genre de méthode de recherche, consultez : Margaret Keith, James Brody, Peter Kirby et Ellen Roskam, « Barefoot Research: A Workers' Manual for Organising On Work Security », publié par l'Organisation mondiale du travail (OIT) en 2002.

2. **Cartes des risques** – Localisez les risques sur une carte reconstituant le milieu de travail ou les procédés de travail. Ces cartes sont examinées en détail à la partie un, étape 2 du présent guide.
3. **Création d'un répertoire** – Il peut être nécessaire de créer votre propre *répertoire des produits chimiques dangereux* utilisés dans votre milieu de travail – si vous ne pouvez obtenir celui de votre employeur ou si celui-ci est incomplet.
4. **Sondages généraux** – Les sondages généraux réalisés auprès des travailleurs et travailleuses sur les questions de santé en relation avec les conditions de travail peuvent cerner des sources de stress, comme le bruit ou les problèmes ergonomiques, ainsi que la maladie.

Les enquêtes sur les lieux de travail peuvent servir à bien d'autres fins que la *prévention*. Par exemple, elles peuvent servir aux réclamations d'indemnisation des travailleurs et travailleuses ou à négocier certaines mesures de contrôle des risques. Aux fins de la campagne de prévention du cancer, les enquêtes sur les lieux de travail sont utiles pour :

- ! préciser quels cancérogènes sont présents dans le milieu de travail, p. ex. une série de cas de cancer du sein dans l'équipe de nuit pourrait indiquer que le travail au quart de nuit en est la cause; et
- ! évaluer le danger de cancérogènes particuliers, p. ex. une exposition élevée ou inutile des travailleurs et travailleuses, nécessitant de surveiller les conditions du milieu de travail et leur relation avec le cancer.

Il existe d'excellentes publications abordant les enquêtes sur les lieux de travail et les enquêtes sur le cancer.

Les travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile ont produit deux excellents manuels :

- ! Cancer in Your Workplace: A Manual for Worker Investigators; et
- ! Cancer Detectives at Work.

Note de référence 3 : Les rayonnements et le cancer

Rayonnement nucléaire

Le rayonnement nucléaire est reconnu depuis longtemps comme cause de cancer. La théorie la plus largement acceptée est qu'il y a une relation directe entre l'exposition et le cancer : plus l'exposition est grande, plus le risque de développer un cancer est élevé. Si la prévention nous intéresse, nous traiterons tant les *sources* de rayonnement, comme les usines nucléaires, que les *applications*, comme la médecine nucléaire et l'équipement de rayonnement industriel.

La règle numéro un est qu'aucune limite d'exposition n'est sécuritaire. Toute exposition, si petite soit-elle, est cancérogène. Nous devons donc l'éliminer ou la réduire autant que possible. Les limites d'exposition pour les travailleurs et travailleuses du secteur nucléaire ont été progressivement resserrées. Les clauses négociées dans les conventions collectives sont parvenues à établir des normes plus sévères que les règlements officiels et les normes internationales.

Dans la plupart des cas, il faut éviter l'exposition chaque fois que c'est possible. Cela signifie, par exemple, de minimiser le nombre de rayons-X médicaux et dentaires et même de les refuser dans la mesure du possible. Nous évitons déjà les procédures superflues comme les rayons-X des pieds dans les magasins de chaussures.

La qualité de l'équipement de radiothérapie et de rayons-X est aussi importante. L'équipement plus vieux entraîne une plus grande exposition au rayonnement ionisant pour les travailleurs et travailleuses ainsi que le public.

Rayonnement électromagnétique

Le rayonnement électromagnétique, ou rayonnement non ionisant, provenant de sources électriques de haute tension est également cancérogène, p. ex. l'exposition des monteurs de lignes à des champs électriques ordinaires de 50 et 60 Hz. Ici, la relation entre le degré d'exposition et la cancérogénicité n'est pas bien connue. Toutefois, la stratégie devrait être la même que pour le rayonnement nucléaire – minimiser l'exposition autant que possible.

En pratique, cela signifie de :

- ! tenter de placer les stations de transformateurs et lignes de haute tension loin des secteurs peuplés – il existe des preuves que la leucémie chez les enfants est causée par de telles sources;
- ! tenter de minimiser l'exposition aux sources de haute tension au travail et à la maison. L'Organisation mondiale de la santé (OMS-NU) recommande

de ne pas travailler au milieu d'une banque ou d'un complexe d'ordinateurs. La cancérogénicité est fonction de la force du champ et de l'éloignement de la personne exposée, qu'il s'agisse d'un travailleur ou d'une travailleuse ou d'un membre du public; et

- ! il existe certains éléments de preuve du lien entre certains téléphones cellulaires et sans fil et des tumeurs au cerveau. Utilisez-les le moins possible. En général, les téléphones dotés d'un casque d'écoute sont moins dangereux à utiliser que ceux que l'on porte à l'oreille.

Une campagne de prévention du cancer peut englober le rayonnement, nucléaire et électromagnétique. La plupart du temps, l'élimination n'est pas possible. Le mieux que l'on puisse faire dans ce cas, c'est de faire la promotion d'une exposition réduite au minimum, qui peut quand même porter fruits pour prévenir le cancer.

Note de référence 4 : Pesticides, cancer et droit à l'information

Le ou les « principal(aux) ingrédient(s) actif(s) » des pesticides doivent apparaître sur l'étiquette de son contenant. C'est une exigence de la *Loi sur les produits antiparasitaires*). La loi oblige le fabricant à divulguer seulement le nom des *ingrédients actifs*. L'étiquette n'a donc pas à renseigner sur les effets à long terme sur la santé, comme le cancer.

L'*ingrédient actif* est ce qui tue les parasites (insectes), plantes (mauvaises herbes), champignons, rongeurs, etc. Quand vous connaissez le nom de l'*ingrédient actif*, vous pouvez chercher dans des bases de données comme celles du CCHST, du NIOSH, du PAN, pour trouver des preuves de cancérogénicité.

Ce n'est là que la moitié de la tâche.

Les pesticides ne contiennent pas que des ingrédients actifs, mais également un important volume de *matières de charge*. Il s'agit de produits chimiques, habituellement des liquides, qui aident à transporter les ingrédients actifs sur les plantes. Ils agissent comme « médium » ou véhicule sans décomposer les éléments actifs. Ils ont également d'autres but, comme d'agir comme agent antimousse, antioxydant et surfactant. On appelait autrefois les matières de charge « ingrédients inertes » car ce ne sont pas des pesticides actifs. Cette désignation était trompeuse, puisque ces ingrédients « inertes » sont souvent très dangereux pour les humains.

Il sera plus difficile d'obtenir le nom des matières de charge, car la loi n'en oblige pas la divulgation sur l'étiquette. Pour rendre la chose encore plus difficile, les matières de charge sont souvent enregistrées comme « secrets industriels ». Là encore, vous devrez vous référer aux bases de données pour chercher le nom et la cancérogénicité des matières de charge.

Le SIMDUT et le droit à l'information sur le contenu des pesticides

Les pesticides ne sont pas actuellement couverts par le SIMDUT. Certains fabricants fournissent quand même des fiches signalétiques. On peut les obtenir à partir du site Web du fabricant ou en lui faisant une demande écrite. La qualité de ces fiches signalétiques varie considérablement et peu atteignent les normes du SIMDUT, en particulier pour ce qui est de divulguer les noms chimiques des matières de charge. Une entente est intervenue pour la « phase II du SIMDUT » afin de soumettre les pesticides aux normes du SIMDUT par le biais des étiquettes et des fiches signalétiques. L'exclusion des pesticides en vertu de la *Loi sur les produits dangereux* ne serait pas éliminée; elle serait plutôt remplacée par un « système parallèle » pour les pesticides. Les pesticides continueraient d'être régis par la *Loi sur les produits*

antiparasitaires, qui relève de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). L'ARLA fait partie de Santé Canada. On prépare actuellement un projet de réglementation s'insérant dans la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Cette réglementation exigerait une étiquette de type SIMDUT en plus de l'étiquette actuelle. Elle exigerait également des fiches signalétiques.

Les grandes questions sont les suivantes :

- ! Les fabricants auront-ils l'obligation de divulguer le nom chimique de tous les ingrédients des pesticides sur la fiche signalétique, c.-à-d. tant les ingrédients actifs que les matières de charge?
- ! Les règles générales concernant les fiches signalétiques seront-elles aussi strictes qu'elles le sont pour le SIMDUT?
- ! Qui appliquera la réglementation du droit à l'information et dans quelle mesure cette application sera-t-elle efficace? À quel point Santé Canada serait-il efficace à cet égard?

Pour ce qui est du SIMDUT, les affirmations de secret industriel sont régies par le *Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (CCRMD), généralement d'une façon très efficace. Toutefois, Santé Canada souhaite gérer les allégations qui concernent les pesticides selon ses propres règles. Si celles-ci sont faibles ou appliquées avec laxisme, les fabricants de pesticides pourront passer outre la réglementation et la population canadienne ne sera pas plus avancée sur son droit à l'information sur le contenu des pesticides.

Un argument solide estime que le droit à l'information sur les produits chimiques composant les pesticides importe peu. Les pesticides sont des matières hautement dangereuses à plusieurs égards et une partie importante de la population y est exposée dans la communauté et le milieu de travail – les travailleurs et travailleuses des municipalités et des fermes ainsi que ceux et celles qui épandent les pesticides sur les voies ferrées, les bretelles d'autoroute, les parcs et les jardins. De ce point de vue, nous devrions bannir les pesticides et réduire l'exposition au moyen d'une gestion intégrée des parasites. L'argument soutient que nous devons réduire les pesticides chimiques partout. La plupart des campagnes antipesticides abondent en ce sens.

Cette position est louable – mais il reste deux importantes instances dans lesquelles le droit à l'information demeure important :

- ! lorsque les travailleurs et travailleuses doivent démontrer la cancérogénicité afin d'inciter l'employeur à éliminer le pesticide; et

! lorsque nous envisageons un produit chimique non cancérigène ou moins toxique pour remplacer le cancérigène. Toute information sur la toxicité et les propriétés physiques serait nécessairement requise pour faire une substitution efficace.

Sources utiles (en anglais seulement) :

Pesticides: Right to Know – Disponible auprès de :

The Campaign for Pesticide Reduction (CPR!)
a/s Sierra Club du Canada
412 - 1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Téléphone : (613) 241-4611

The Right to Know About Chemical Pesticides: A Discussion Paper, CLC, 1998. Des exemplaires sont disponibles gratuitement auprès du Congrès du travail du Canada à :
health&safety@clc-ctc.ca

Note de référence 5 : Les cancérogènes dans l'eau potable et les aliments

Les cancérogènes sont présents dans l'eau potable sous forme de contaminants. Par exemple :

- ! les fertilisants artificiels, comme les nitrates, qui se métabolisent (changent) en cancérogènes dans l'humain ainsi que dans les animaux de ferme, sont souvent présents dans le ruissellement des eaux de surface;
- ! les résidus de pesticides chimiques contaminent habituellement les nappes d'eau souterraines;
- ! les produits chimiques industriels rejetés par les usines entrent dans le système d'approvisionnement en eau potable, p. ex. le perchloroéthylène issu des usines de nettoyage à sec;
- ! les radionucléides (substances radioactives) s'échappent des usines nucléaires pour rentrer dans les lacs et les rivières; et
- ! les trihalométhanes – sont des cancérogènes chimiques produits par la chloration de l'eau.

Aux fins de prévention, il faut empêcher ces contaminants d'entrer dans le système d'aqueduc. On peut y parvenir en utilisant les méthodes habituelles d'élimination, de substitution et de réduction de l'utilisation. Les usines de chloration les plus anciennes « surchlorent » les réserves publiques d'eau potable. Elles produisent ainsi des niveaux élevés de trihalométhanes, reconnus comme cause du cancer de la vessie. Cela pourrait être évité.

Dans d'autres cas, l'eau peut être stérilisée, p. ex. avec l'ozone ou par rayonnement. (Ces deux procédés, dans d'autres applications et contextes, sont cancérogènes!)

Les limites de contamination de l'eau potable sont habituellement présentées dans des « directives », plutôt que des « règlements ». Il n'y a presque pas de substance dont la présence est absolument bannie. Les tests systématiques pour déceler des contaminants particuliers sont rares dans la plupart des provinces et territoires, et les résultats ne sont généralement pas rendus public. Voilà autant de raisons qui justifient l'organisation de campagnes publiques pour éliminer et minimiser la contamination cancérogène des réserves d'eau potable par les méthodes habituelles d'élimination, de substitution et de réduction de l'utilisation. Dans ce contexte, la prévention est désignée comme « protection de la source ».

Les cancérogènes présents dans les aliments y arrivent de quatre façons :

- ! sous forme d'additifs alimentaires, p. ex. colorants et agents de conservation;
- ! par suite de la transformation des aliments. p. ex. la salaison des viandes avec des nitrites ou la production d'acrylamide par la cuisson à des températures élevées, comme la cuisson en friture ou au four;
- ! les cancérogènes d'origine naturelle, comme des taux d'alcool plus élevés dans certaines marques de liqueurs; et
- ! par le biais d'autres formes de contamination, comme la « migration » des cancérogènes issus de l'emballage.

Ni l'eau potable, ni la contamination alimentaire ne sont bien réglementés au Canada. Quelques contaminants alimentaires, comme certains colorants, sont bannis au Canada (on les appelle officiellement des « adultérants » dans le *Loi sur les aliments et drogues*). Il n'y a aucune obligation de prévenir le consommateur de la présence éventuelle de cancérogènes dans les aliments. Les tests effectués sur les aliments pour déceler tout résidu de pesticides sont mal exécutés, et la situation s'aggrave avec l'ALÉNA. Les aliments importés sont particulièrement inquiétants, car les pratiques agricoles des pays industrialisés (dont nous devrions accueillir les produits sans réserve) sont souvent plus relâchées qu'au Canada. Il en résulte des niveaux de résidus élevés. Ainsi, même si l'information divulguée sur les étiquettes étrangères est souvent plus détaillée que celle des étiquettes canadiennes, les aliments transformés importés d'Asie contiennent souvent plus d'additifs alimentaires que les aliments produits au pays. Il n'y a aucune obligation de prévenir le consommateur des résidus présents dans les aliments. Les campagnes d'étiquetage des aliments biologiques connaissent de plus en plus de succès. Au Canada, la norme volontaire de certification d'aliments biologiques est assez efficace pour identifier les aliments exempts de résidus chimiques.

Lecture : Fast Food Nation, Eric Schlorrer, Perennial/Harper Collins, 2002.

Note de référence 6 : Pollution cancérigène et déchets dangereux

Il existe un éventail de *polluants environnementaux* cancérigènes. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- ! les dioxines produits par les incinérateurs et les effluents industriels, comme *certaines* papetières;
- ! des gaz acides comme l'*anhydride sulfureux*, qui se métabolisent (changent) en cancérigène dans les poumons;
- ! l'*ozone* troposphérique (au niveau du sol), un composant du smog urbain;
- ! les composés *organiques de synthèse* et les composés métalliques présents dans les effluents industriels;
- ! les émissions d'échappement des *diesels*;
- ! les émissions des *four à coke* et gaz de la transformation primaire; et
- ! les *radionuclides* : rayonnement des installations nucléaires et d'autres sources.

Il existe de nombreuses façon d'endiguer la pollution, de la mitiger et d'assurer un certain degré d'assainissement, p. ex. nettoyage des étangs bitumineux de Sydney et d'un site de four à coke. Il y a de nombreuses façons de manutentionner et d'éliminer les déchets, mais ce ne sont pas là des stratégies de *prévention*. La seule façon dont on peut éliminer la pollution avec certitude est de la prévenir à sa source – habituellement le milieu de travail. Quand les déchets dangereux sont produits, les dommages sont déjà faits. La meilleure façon de prévenir la pollution est de ne pas créer de déchets dangereux.

Comme la plupart des polluants environnementaux sont issus du milieu de travail, les campagnes de prévention du cancer en milieu de travail profiteront :

- ! aux travailleurs et travailleuses de l'environnement de travail;
- ! à la santé de la communauté, par le biais de la qualité de l'air et de l'eau; et
- ! à la santé de l'environnement.

Les *déchets dangereux* sont mal réglementés au Canada, seules les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique ayant des exigences d'étiquetage.

Là encore, certains soutiennent que la prévention de la production de déchets dangereux est plus importante que de savoir ce qu'ils contiennent, p. ex. des

cancérogènes. Selon cette position, comme tous les déchets dangereux sont toxiques, l'important est d'en empêcher la production. Cet argument ne tient toutefois pas compte du fait que nous devons connaître les propriétés des déchets dangereux, parce que certaines méthodes d'élimination ne fonctionnent pas pour certains composés. Cela est vrai, par exemple, pour l'incinération des BPC.

Ressources utiles :

Information générale :

ANASTAS, Paul T. et John C. Warner, Green Chemistry: Theory and Practice. Oxford, Oxford University Press, 1998.

ANASTAS, Paul T., Lauren G. Heine et Tracy C. Williamson, Green Chemical Syntheses and Processes. Washington, D.C., American Chemical Society, 2000.

ANASTAS, Paul T. , Lauren G. Heine et Tracy C. Williamson, Green Engineering. Washington, D.C., American Chemical Society, 2000.

GEISER, Kenneth, Materials Matter: Toward a Sustainable Materials Policy. Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 2001.

Statistiques générales sur le cancer :

Santé Canada, Division du cancer : http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/ccdpc-cpcmc/cancer/index_f.html

Publication des statistiques canadiennes sur le cancer : <http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/stats.html>

Surveillance du cancer en ligne : http://cythera.ic.gc.ca/dsol/cancer/index_e.html

Recherche sur la toxicité :

Le Congrès du travail du Canada, « La Campagne de prévention du cancer du CTC ». Ottawa, 2002 (livret).

Votre syndicat national ou international!

Ressources Internet :

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists) : www.acgih.org

CCHST (Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail)

Page d'accueil : <http://www.cchst.ca>

Site Cheminfo à : www.cchst.ca/products/databases/cheminfo.html

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : www.IARC.fr

NIH (U.S. National Institute of Health's Library of Medicine) : www.nlm.nih.gov

NIOSH (US National Institute for Occupational Health and Safety)

La page d'accueil du NIOSH est à : www.cdc.gov/niosh/

Consultez également www.cdc.gov/niosh/ipcs/nicstart.html pour de l'information sur la toxicité

NTP (US National Toxicology Program) : <http://ehp.niehs.nih.gov/roc/tenth/known.pdf>

Proposition 65 de l'État de la Californie : www.calprop65.com

TOXNET : www.toxnet.nlm.nih.gov

Pour de l'information sur la **poussière de bois et la menuiserie** :

The Forest Industry Health Research Program a/s Pulp & Paper Forum 800, One Bentall Centre, 505, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V7X 1M4, téléphone : (604) 683-8571, télécopieur : (604) 683-4259.

Pour de l'information sur les **déchets dangereux** :

Consultez le site de l'INRP à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_home_f.cfm

Consultez le site Pollution Watch à : www.pollutionwatch.org/

Substitution :

Publications :

GOLDSCHMIDT, G., E. Olsen, O. Savane, *On the Substitution of Carcinogens in the working environment*, dans Pharmacology and Toxicology, vol. 72 (1993), supplément 1, pp. S139-S143.

GOLDSCHMIDT, G., « *An Analytical Approach for Reducing Workplace Health Hazards* » dans American Industrial Hygienists Association Journal, vol. 54, n° 1, pp. 36-43, 1993, p. 38.

ELLENBECKER, M.J., « *Engineering Controls as an Intervention to Reduce Worker Exposure* », dans American Journal of Industrial Medicine, vol. 29, n° 4, pp 303-307, 1996.

United Steelworkers of America, Eliminating Workplace Carcinogens.

Ressources Internet :

- CCHST : <http://www.cchst.ca/reponsesst/chemicals/substitution.htm> – pour des substituts de solvants.
- US EPA : <http://es.epa.gov/ssds/ssds.html> – pour des substituts de solvants
<http://www.epa.gov/oppt/dfe> – le Programme de défense de l'environnement fournit de l'information sur les substituts les plus sécuritaires pour les travailleurs et travailleuses et l'environnement.
<http://www.epa.gov/oppt/dfe/pubs/garment/ctsa/factsheet/ctsafaq.pdf> – ce site renseigne plus spécifiquement sur les fluides de nettoyage à sec.
<http://www.epa.gov/oppt/dfe/pubs/garment/ctsa/fabricare.pdf> – ce site traite de technologies plus propres pour l'entretien des tissus.

Pour de l'information sur la qualité de l'air et de l'eau potable :

Ressources Internet :

- Pour accéder à la page d'accueil de l'Inventaire national des rejets de polluants, rendez-vous à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_home_f.cfm
- Pour consulter le rapport annuel, allez à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/documents/Web_2002_NPRI
- Pour consulter la base de données, allez à : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri_dat_rep_f.cfm

Livres/publications :

- ! CHRISTENSENS, R., *Waterproof: Canada's Drinking Water Report Card* (Vancouver : Sierra Legal Defense Fund, janvier 2001), ou consultez : http://www.sierralegal.org/clear/Sierra_Rprt7.pdf
- ! Pour les citoyens de la Colombie-Britannique, il y a un rapport sur la qualité de l'eau potable en Colombie-Britannique : *Drinking Water quality in British Columbia: The Public health Perspective*, Provincial Health Officer's Annual Report 2000 (Victoria, C.-B. : Ministry of health Planning, 2001), ou consultez : <http://healthplanning.gov.bc.ca/pho/pdf/phoannual2000.pdf>

Sur les enquêtes en milieu de travail ou les études sur le cancer :

Publications :

Cancer in Your Workplace: A Manual for Worker Investigators. Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile.

Cancer Detectives at Work. Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile.

KEITH, Margaret, James Brody, Peter Kirby et Ellen Roskam, Barefoot Research: A Workers' Manual for Organising On Work Security, publié par l'OIT en 2002.